



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 4 AVRIL 1997

www.lesoleil.com

MONTRÉAL

800 nouveaux emplois de technologie de pointe Ottawa et Québec s'entendent pour financer le projet Ubisoft

MICHEL VASTEL
Le Soleil

MONTRÉAL — Le « projet Ubi Soft » — lancement d'une multinationale du logiciel à Montréal — ira de l'avant : le ministre fédéral des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, a en effet informé hier matin son collègue du Québec, Bernard Landry, qu'il y contribuera pour un montant de

14,8 millions \$ répartis sur cinq ans. Le Québec avait déjà offert, à l'entreprise française, une aide pouvant aller jusqu'à 50 millions \$ sur dix ans.

L'entreprise avait été attirée à Montréal par des consultants — le Groupe Vaugois — qui ont mis au point une formule originale de financement de la formation de la main-d'œuvre des secteurs d'avenir pour compenser l'excès des taxes québécoises sur la masse salariale. Chacun des 550

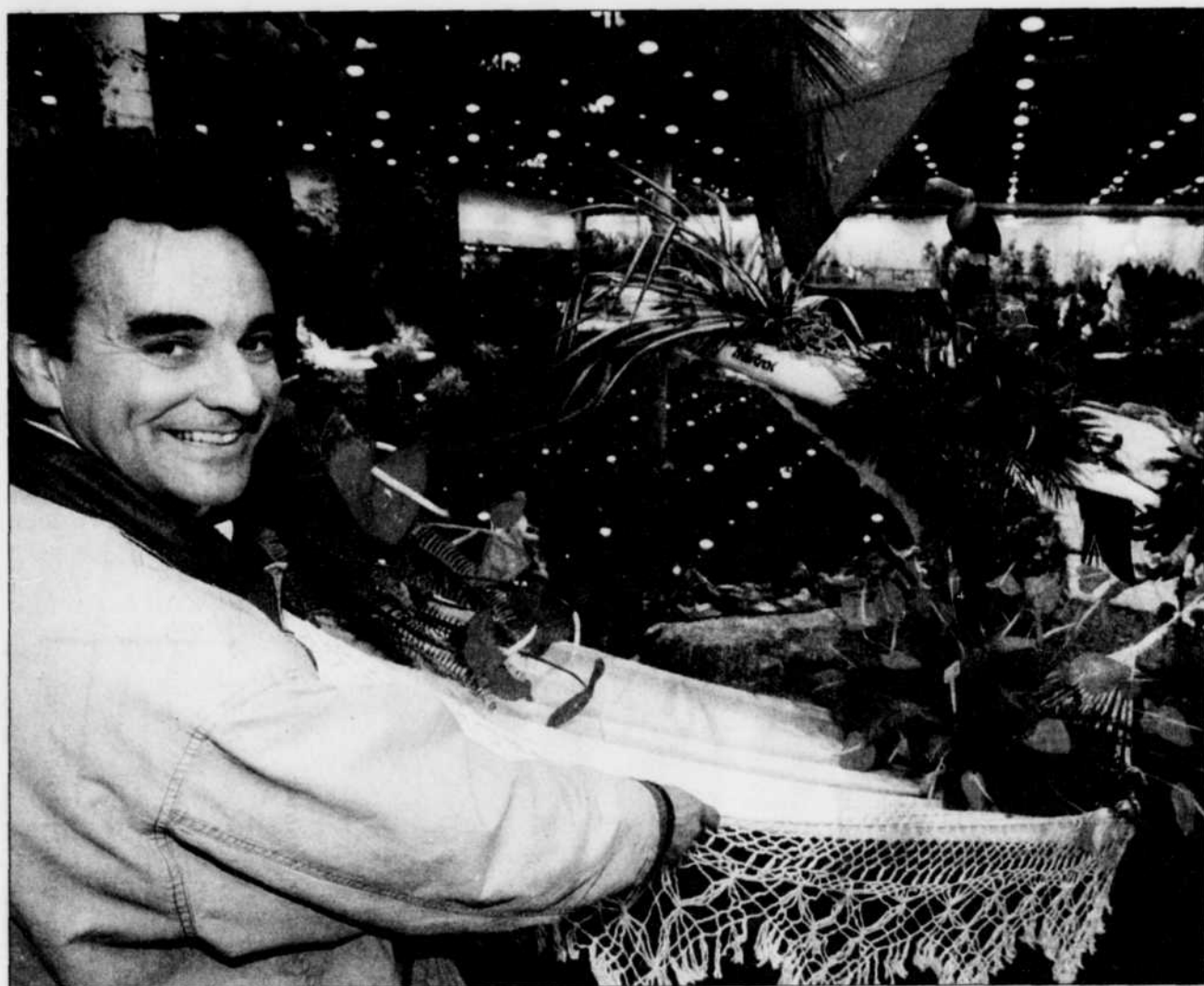
emplois de spécialistes — ergonomes, graphistes, programmeurs et artistes — donnera lieu à une subvention des deux gouvernements représentant de 23 à 24 000 \$ pendant les cinq premières années. Les salaires seront de l'ordre de 60 000 \$ après les années de formation.

Les dirigeants de l'entreprise française, deuxième

Voir EMPLOIS en A2 >

Ottawa va verser 14,8 millions \$ à l'entreprise française

Un vrai casse-tête chinois



Alain Baillargeon, un architecte paysagiste de 42 ans, originaire de Saint-Anselme, a conçu les Florales internationales de Québec qui s'ouvrent aujourd'hui au Centre des congrès. Il décrit cette impressionnante œuvre collective comme un casse-tête chinois de quatre millions de pièces. À lire en page A3.

Deux ans pour les fusions

Les maires de six grandes villes-centres demandent à Lucien Bouchard de forcer le regroupement des municipalités de leurs agglomérations

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Les maires de six villes-centres ont rencontré le premier ministre du Québec Lucien Bouchard, avant la présentation du budget, pour lui demander de procéder, d'ici deux ans, au regroupement des municipalités de leurs agglomérations: la CUQ, l'île de Montréal et les régions métropolitaines de Trois-Rivières, Hull,

Sherbrooke et Chicoutimi. Ils ont remis au premier ministre un document d'une vingtaine de pages, dont LE SOLEIL a obtenu copie, et dans lequel ils font voir que le développement économique du Québec passe par l'avènement de six régions urbaines

Un document d'une vingtaine de pages

fortes et dynamiques. Cela se fera en regroupant les municipalités du cœur des agglomérations.

Produit par le Service des communications et des relations extérieures de la Ville de Québec, le document demande de rendre obligatoires les études de fusion et d'imposer une date-but pour les regroupements au-delà de laquelle les mesures de soutien

Voir FUSIONS en A2 >

Les Normes du travail apportent un démenti à M^e Leduc

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Le recours le plus important, le plus usuel, qui sert le mieux les intérêts des salariés victimes de congédiement, c'est l'article 124 de la Loi sur les normes du travail qui accorde des pouvoirs très larges au Commissaire du travail. Cet article est supérieur à la notion de délai de congé raisonnable du Code civil parce qu'il prévoit jusqu'à la réintégration du salarié dans son emploi. »

Réagissant à l'article paru dans l'édition de mardi du SOLEIL sous le titre « Des salariés perdent des millions », Me Pierre Crevier, coordonnateur du Service juridique à la Commission des normes du travail, rejette les accusa-

tions de Me François Leduc qui reproche à la CNT de ne pas réclamer le maximum en indemnités de départ pour les travailleurs congédiés, soutient exercer tous les recours à sa disposition pour leur assurer une défen-

se adéquate et nie toute juridiction sur le Code civil.

« Il est faux de prétendre que la Commission a le devoir d'appliquer la notion de délai de congé raisonnable, conteste Me Crevier. La Commission est une créature qui n'a d'existence qu'en vertu de la Loi sur les normes du travail. Elle est limitée par cette loi-là. Elle n'a aucun pouvoir pour appliquer l'article 2091



Me Pierre Crevier

du Code civil. Si un salarié veut tenter des poursuites en vertu d'autres lois que la LNT, il doit le faire lui-même. Ce n'est pas le rôle de la Commission. »

Selon Me Crevier, la CNT peut deux choses pour le travailleur qui perd son emploi. Elle peut, en vertu de l'article 82 de sa loi, aller chercher jusqu'à huit semaines de préavis à l'employé mis à pied et porter la cause devant la cour du Québec en cas de refus de payer de l'employeur. Et elle peut tenter une médiation en vertu de l'article 124 en cas de congédiement sans cause juste et suffisante.

Voir NORMES en A2 >

TABAC

Vos papiers S.V.P.

Les jeunes devront présenter un permis de conduire ou un passeport

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

■ OTTAWA — La carte étudiante ne suffira plus. À moins d'être munis d'un permis de conduire ou d'un passeport, les jeunes fumeurs québécois de 18 ans et plus ne pourront pas se procurer des cigarettes au dépanneur.

De plus, en vertu d'une vaste réglementation publiée dans la Gazette du Canada le 29 mars, le ministre de la Santé David Dingwall devrait bientôt intervenir pour contrôler le niveau de nicotine, de goudron et de monoxyde de carbone dans les produits du tabac.

Au Québec, sous peine d'infraction criminelle, les détaillants seront obligés d'exiger des cartes d'identité des jeunes. Ces derniers devront présenter un permis de conduire avec photo

La carte étudiante ne suffira plus

et signature, un passeport ou encore un certificat de citoyenneté canadienne montrant qu'ils ont plus de 18 ans. Un document de résident permanent canadien, une carte d'identité des Forces armées canadiennes ou un autre document officiel montrant la photo, la date de naissance et la signature seront également acceptables.

Ces exigences s'appliqueront au

Voir PAPIERS en A2 >

LA MÉTÉO



Maximum 6, Minimum -2

Quelques flocons le matin. Ciel variable par la suite. Demain, ensoleillé et passages nuageux. Détails page C2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 95
FLORIDE, 1,65 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

DESJARDINS-LAURENTIENNE
actions privilégiées
7,36%*
6 ans minimum 10 000\$
*Taux sujet à changement sans préavis
1-800-739-0181 654-0181
EVERGREEN
GESTION DES ACTIFS
Une division de Union Mutualité (U.M.)

PAPIERS Pas contre le principe

Suite de la Une

Québec, jusqu'à nouvel ordre, et aux autres provinces qui n'ont pas de loi sur le contrôle du tabac. L'Ontario, comme la plupart des provinces maritimes et certaines provinces de l'Ouest, ne tombera pas sous le coup de cette réglementation car elle dispose de sa propre loi. En Ontario, il faut avoir 19 ans au moins pour acheter des cigarettes.

Le critique en matière de santé du Bloc québécois, Antoine Dubé, n'est pas contre le principe de restreindre l'accès aux jeunes, mais il doit à son avis y avoir des limites. Les détaillants n'exigent présentement une carte d'identité que dans 25% des cas, dit-il. Au Québec, c'est 50%.

« Si l'en mets trop, ça risque de rendre la loi moins applicable (...) Ça fait phénomène de prohibition aux États-Unis, a-t-il souligné au cours d'un entretien téléphonique. Il risque d'y avoir des phénomènes de contrebande. »

Quant aux messages relatifs à la santé sur les paquets de cigarettes, ils resteront inchangés, mais ils devront obligatoirement porter la mention « Santé Canada ».

Ces innombrables règlements sont presque inaperçus. Le 21 mars aux Communes, la veille du congé parlementaire de Pâques, le secrétaire parlementaire du ministre Dingwall, Joe Volpe, a déposé trois vastes réglementations sur l'accès aux produits du tabac, l'étiquetage et les saisies. Le public a 15 jours pour faire part de ses

commentaires et proposer des modifications à compter du 29 mars.

Au total, une série de cinq règlements viendront préciser et compléter le projet de loi C-71 sur le tabac qui est actuellement à l'étude devant un comité du Sénat. Reste à venir la réglementation sur les commandites qui entrera en vigueur en même temps que les restrictions sur les commandites, soit le 1er octobre 1998, et celle sur le contrôle des substances du tabac.

Pour sa part, le Québec a retardé le dépôt de son projet de loi sur le contrôle du tabagisme jusqu'à l'automne, le temps d'effectuer des études sur les conséquences économiques des mesures antitabac. Selon Sylvie Parent, attachée de presse du ministre de la Santé Jean Rochon, ce projet de loi interdira la vente aux jeunes de 18 ans et moins. Il n'est pas clair si l'on exigera des jeunes, comme la loi fédérale, qu'ils présentent un passeport ou un permis de conduire pour acheter des cigarettes.

« On partage les objectifs de limite d'accès aux mineurs. Quant aux moyens, je ne veux pas me prononcer », a-t-elle dit en guise d'explication.

Quant à la réglementation sur les substances toxiques du tabac, on peut envisager un horizon de plusieurs années, estime le directeur intérimaire du Bureau du contrôle du tabac, Kunath Subramanian. Avant de procéder, le ministre Dingwall veut s'appuyer sur des études concluantes. Celles-ci sont en cours.

FUSIONS Fiscalité municipale

Suite de la Une

et d'incitation tomberaient. À court terme, les maires de Québec, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Chicoutimi veulent que le gouvernement leur fournisse de l'oxygène en procédant sans délai aux amendements législatifs requis en matière de fiscalité municipale. Ça veut dire entre autres faire payer aux municipalités de banlieue une quote-part pour le coût des équipements régionaux.

Le document intitulé « Les six grandes villes-centres partenaires du développement du Québec » et la rencontre de ces maires avec M. Bouchard risquent de jeter de l'huile sur le feu qui brûle déjà entre ces six grandes villes et les autres.

UMQ

Le congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pourrait même s'en ressentir. D'autant plus que certains maires croient déjà qu'il y a eu entente entre le gouvernement et ces maires pour que l'impact du transfert de 500 millions \$ soit le moins pénible possible pour leurs villes tandis que celles de la banlieue ne voient pas comment elles pourront absorber ces dépenses additionnelles sans augmenter les taxes.

La mairesse de Sainte-Foy Andrée Boucher croit que ces six villes sont les « chou chou » du gouvernement: « c'est frustrant et c'est une pomme de discorde dans le monde municipal ».

Les auteurs du mémoire font voir qu'il est urgent d'agir si le Québec veut être dans le peloton de tête des collectivités en progrès: la question de la

consolidation des municipalités doit aboutir.

Le dossier des grandes villes-centres étant en gestation depuis bientôt quatre ans, et leurs représentants ayant participé aux travaux des différentes commissions et comités mis en place par le gouvernement, les six maires croient que celui-ci dispose maintenant de tout l'éclairage nécessaire pour décider. Et vu que la recherche des consensus a atteint ses limites, dit le document, c'est le temps de « procéder aux arbitrages qui s'imposent ». En clair ça signifie que le gouvernement se doit d'imposer des fusions qui, autrement, ne se feront pas.

Les grandes agglomérations urbaines sont confrontées au problème de la fragmentation du territoire où l'existence de mécanismes efficaces de planification entraîne des doublonnages de services, des coûts additionnels, disent les six maires. Les grandes villes-centres tentent d'assurer un leadership dans le développement de leur communauté, mais le fait est que « les municipalités demeurent beaucoup mieux outillées pour se concurrencer que pour se développer ensemble »!

Ce nouveau document est la suite logique d'un rapport que les villes-centres avaient produit l'an dernier et qui concluait que la banlieue parasitaire devrait payer pour les services fournis par la ville-centre.

Un comité des villes périphériques, dont faisait partie la mairesse de Sainte-Foy, a répondu verbalement en disant que la banlieue n'avait pas à payer pour les mauvaises décisions de la ville-centre et qu'elle aussi avait ses problèmes et son fardeau fiscal.

NORMES Ententes

Suite de la Une

Si la médiation réussit, Me Crevier assure que les ententes dépassent de loin huit semaines de salaire et peuvent aller chercher jusqu'à 20 000 \$. Lennui, c'est que la Commission n'est pas en mesure de produire de chiffres ni sur le taux de réussite de la médiation ni sur la valeur des règlements.

COMME M^r LEDUC

Dans le cas contraire où les parties ne s'entendent pas, le mandat de la Commission, à venir jusqu'au 20 mars dernier, prenait fin. « Notre rôle se limitait à la médiation, souligne une collègue de Me Crevier, Me Myriam Bédard. En l'absence d'entente, le dossier était transmis au commissaire du travail et le salarié devait recourir aux services d'un avocat de pratique privée, au coût moyen de 5000 \$, pour défendre sa cause. »

Selon Me Crevier, c'est devant cette

instance que les chances des travailleurs sont les meilleures. « Le commissaire du travail a des pouvoirs très étendus, explique-t-il. Il peut ordonner la réintégration du salarié, exiger le paiement de la totalité du salaire et des avantages perdus ou rendre toute autre décision qui lui paraît juste et raisonnable. »

Avec les amendements apportés à la Loi sur les normes du travail le 20 mars qui prolonge le rôle de la Commission au-delà de la médiation, ce sont désormais les avocats des Normes qui vont représenter les travailleurs devant le commissaire du travail.

« Ce que l'amendement change, c'est que ce ne sera plus Me François Leduc, mais Me Pierre Crevier qui va représenter le travailleur congédié et régler les dossiers », lance Me Crevier qui promet des règlements semblables à l'indemnité de départ de plus de 50 000 \$ négociée par Me Leduc en faveur de son client, Gilles Miville, un représentant de vente sauvagement congédié en septembre 1995, dont LE SOLEIL racontait l'histoire dans son édition du 1er avril.

C'est ce transfert de tâches des avocats du privé à ceux du public qui amène le ministre du Travail, Matthias Rioux, à parler de « frustration » dans

une mise au point qu'il faisait parvenir au SOLEIL au lendemain de la publication de l'entrevue avec Me Leduc.

« Je comprends la frustration de certains avocats qui perdent une clientèle à la suite de l'adoption du projet de loi 31, une législation qui permet dorénavant à la CNT de représenter gratuitement les salariés congédiés sans cause juste et suffisante », écrit le ministre Rioux qui accuse Me Leduc d'irresponsabilité pour avoir tenu des « propos contraires à la réalité ».

« Induire les travailleuses et travailleurs en erreur pour faire un mauvais procès d'intention à un organisme voué à la défense de leurs droits est une preuve de mauvaise foi », continuait-il en déclarant ne pouvoir laisser mettre en doute l'intégrité des Normes du travail sans protester énergiquement.

Ce à quoi Me François Leduc répliquait en matinée hier par une mise en demeure au ministre Rioux « de se rétracter pour ses propos diffamatoires ». La journée n'était pas finie que le ministre du Travail retournait l'ascenseur à Me Leduc avec, lui aussi, une mise en demeure de rétracter dans LE SOLEIL ses « propos diffamatoires » tenus à l'endroit de la Commission des normes du travail.

EMPLOIS Jeux

Suite de la Une

producteur européen de jeux électroniques et de logiciels éducatifs montés sur disques compact, avaient présenté leur projet au vice-premier ministre du Québec en janvier dernier. Leurs besoins d'expansion dans le monde représentent un maximum de 550 emplois spécialisés au Québec plutôt qu'en Angleterre ou aux États-Unis. De 250 à 300 emplois de soutien seront également créés, mais ne donneront pas lieu à une aide gouvernementale.

Dans une lettre rendue publique en février, le gouvernement du Québec offrait une subvention de 10 000 \$ par emploi créé à condition que le gouver-

nement fédéral en fasse autant. En l'absence de réponse du ministère du Développement des ressources humaines cependant, le ministère des Finances faisait une « offre-Québec » aux européens le jour même du budget. L'entreprise allait devenir éligible à divers programmes dont celui destiné à la création d'emplois stratégiques, de même qu'à des crédits d'impôt pour le développement de la main-d'oeuvre.

Selon le ministre Pierre Pettigrew, les pourparlers entre Ottawa et Québec ont repris le 21 mars dernier et les deux ministres se sont parlé hier matin. LE SOLEIL a appris que des négociateurs des deux gouvernements se rendront sur place à Paris lundi matin et, de préciser un porte-parole de Bernard Landry, l'affaire devrait être conclue « la semaine prochaine ».

À Québec comme à Ottawa, on affirme que les deux ministres ont toujours fait de ce projet une priorité. Avec l'arrivée d'un deuxième « majeur » du multimédia après Softimage,

Montréal se positionne comme un centre international du multimédia. « Cela ouvre la porte à d'autres Ubi Soft ou à un Disney », affirme-t-on au bureau de Bernard Landry.

Selon une étude réalisée par Sobeco, et dont LE SOLEIL a pris connaissance, l'implantation d'Ubi Soft, même au coût de 65 millions \$ pour les deux gouvernements, assurerait un rendement de plus de 20 % aux deux gouvernements pour les quinze prochaines années. Ubi Soft s'engage en effet à investir plus de 800 millions \$ dans sa filiale québécoise, dont 80 % dans sa main-d'oeuvre.

L'entreprise, qui a besoin d'une superficie de bureaux de 40 000 pieds carrés, pourrait s'installer dans la Cité internationale ou dans un édifice dédié au multimédia par le gouvernement du Québec. Les frères Yves et Michel Guillemot, propriétaires d'Ubi Soft, pensent être en mesure d'engager 150 spécialistes dès cette année puis créer une centaine d'emplois par année pendant les quatre années suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	6 à 10
Le Monde	11

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Consommation	1
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7

CAHIER C	
Week-end Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 12
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	6 à 9
Décès	10 et 11

CAHIER D SPORTS	
Claude Larochelle	1
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE	
tirage du 03-04-97	
7-2-3	
0-8-4-2	

EXTRA	
952179	

BANCO	
tirage du 03-04-97	
2-7-15-16-19-22-26-28-31-36-38-40-	
42-45-48-56-57-61-62-68	

RÉFLEXION

« On peut tuer un homme, mais pas une idée. »
(Madgar Evers)

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Supc. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470196. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

TWIK MODE STYLE PRÉFÉRENCES

Saharienne ▶
techno
60.00



twik®

Un pseudo cuir
criant de vérité!
Une vraie veste safari
4 poches plaquées à
soufflet et rabats
découpés, large
ceinture boucle argent.
Noir. P.m.g.

simons

100%

QUÉBEC
À LA
GRANDEUR
DU MONDE

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
et ses partenaires



La reconstitution du fleuve Saint-Laurent, transformé en miroir aux milles reflets multicolores, constitue la pièce maîtresse des Florales.



Les Florales: deux millions de fleurs et plantes.



Sylvie et Gilles Gallet sont venus de la Martinique pour nous offrir un bananier rose qu'ils entourent du plus grand soin.

Place aux Florales!

Un casse-tête de 4 millions de pièces pour son architecte

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les larmes avaient commencé à perler sur ses joues quand la sonnerie du téléphone l'a arraché à ses pensées.

« Alain, la scie est défectueuse. Qu'est-ce qu'on fait ? » demande la voix. « Allons-y avec la main de l'homme ! » suggère-t-il aussitôt avec aplomb.

Le problème réglé, le concepteur des Florales internationales de Québec replonge à nouveau dans ses souvenirs. « Si je le pouvais, je dédicerais ce grand jardin intérieur à mon ami Claude Lefebvre, disparu à 51 ans », murmure-t-il avant d'éclater à nouveau en sanglots.

Alain à l'écoute...
« Qu'est-ce qu'on fait avec les fleurs qui arrivent ? »
« Un instant, je vous envoie quelqu'un. »

Le directeur général des Florales, Marc Lachance, ne cache pas son admiration pour cet architecte paysagiste bourré de talents. « Alain Baillargeon, c'est un artiste jusqu'au bout des doigts qui sait garder les deux pieds sur terre, décrit-il. Il est émotif et pragmatique en même temps. Ce n'est pas ordinaire. »

Madeleine Paulin, la directrice du Service de l'environnement à la ville de Québec, l'observe depuis un bon moment maintenant. « Alain a joué son rôle de chef d'orchestre de main de maître, dit-elle. Il s'est dépensé sans compter pour les Florales et il est normal qu'il soit épuisé. »

Ceux et celles qui ont imaginé des Florales internationales de Québec reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont eu la main heureuse en réservant les services de ce passionné de l'horticulture de 42 ans, originaire de Saint-Anselme. « C'est l'actuel maire de Montréal, Pierre Bourque, qui nous l'a chaudement recommandé, précise Marc Lachance. Il avait pu mesurer ses grands talents lors des Florales de Montréal en 1980. » Baillargeon travaillait alors aux côtés de Claude Lefebvre qui a marqué l'histoire du Jardin botanique de Montréal.

COUP DE COEUR

En début de journée, hier, Alain Baillargeon supervisait les derniers travaux avant l'ouverture, aujourd'hui à 9 h, de ce jardin luxuriant qu'il décrit comme un « immense casse-tête chinois de quatre millions de pièces ». C'est tout juste s'il avait réussi à dormir une heure durant la nuit précédente. « Ce dont je suis le plus fier, disait-il hier, c'est l'esprit de famille qui s'est développé autour des Florales. Nous avons réussi tous ensemble à réaliser une grande œuvre collective. »

Cette contribution volontaire de femmes et d'hommes de tous âges, venus de nombreuses régions du Québec, a comblé Madeleine Paulin. « Souvent, il a fallu insister auprès de plusieurs d'entre eux pour qu'ils prennent quelques heures de sommeil », racontait-elle hier.

Cette magie du bénévolat a vivement impressionné Sylvie et Gilles Gallet, de Saint-Aubin en Martinique, venus transplanter le bananier rose et les plantes exotiques de leur pays. « Jamais, je n'oublierai cet élan de générosité, a assuré M. Gallet. Nos fleurs ont subi un écart de 40 degrés entre les températures de la Martinique et du Québec. Elles ont beaucoup souffert mais nous avons pu compter sur l'aide de ces gens au grand cœur. »

On comprend mieux aujourd'hui pourquoi les organisateurs ont tenu la presse à l'écart durant les travaux d'aménagement

quand on découvre ce jardin dans toute sa splendeur. L'œuvre qui a nécessité un investissement de trois millions \$, comprend deux millions de plantes et de fleurs aux arômes enivrants, disposées avec goût sur 4500 mètres cubes de terre, des arbres et des arbustes de toutes dimensions, des chutes et des cascades, une pergola géante, des pontons et des tonnelles, des créations artistiques étonnantes sans oublier une reconstitution du fleuve Saint-Laurent qui serpente au beau milieu de cet aménagement unique et dans lequel reflètent de nombreux ensembles floraux. De larges sentiers permettront aux quelque 100 000 visiteurs attendus (c'est l'objectif avoué du comité organisateur) de vivre une expérience inoubliable après ce dur hiver que nous venons de traverser. « Nous espérons que cet événement placera Québec sur la carte des Florales internationales, déclarait, hier, Madeleine Paulin. Il faut

C'est Pierre Bourque qui a suggéré le nom d'Alain Baillargeon

souhaiter que ce jardin intérieur puisse être recréé tous les quatre ans. »

Outre l'exposition florales, de nombreuses activités se dérouleront jusqu'au 13 avril. Notons un marché aux fleurs, un véritable casino, une exposition de photographies de même que des conseils et des démonstrations horticoles.

La Société de transport de la communauté urbaine de Québec suggère d'emprunter l'autobus (métrobus 800 et 801, parcours 3, 7, 11 et 25) pour éviter les embouteillages et les problèmes de stationnement autour du Centre des congrès, boulevard René-Lévesque. À l'université Laval, un stationnement, situé sur la rue du Séminaire, à l'intersection de la rue de l'université, en face du pavillon Alphonse-Desjardins sera mis gratuitement à la disposition des automobilistes durant les deux fins de semaine des Florales.

Rappelons qu'il en coûte 12,50 \$ par personne pour visiter les Florales. Des réductions sont accordées aux aînés et aux enfants. L'exposition se déroule de 9 h à 21 h tous les jours sauf les vendredis et samedis alors que l'ouverture est prolongée jusqu'à 22 h.

Soulignons enfin qu'une demi-heure après la fermeture, des spectacles de son et de lumière seront présentés tous les jours. Il faudra déboursier un droit d'entrée pour y assister.

Un journal parfumé



LE SOLEIL, JEAN MARIE VILLENEUVE

Tous les exemplaires du SOLEIL de demain seront parfumés à l'essence de magnolia, histoire de souligner l'ouverture des Florales internationales de Québec. Guy Drolet, à gauche, directeur de production d'Imprimerie Canada, a précisé à Marc Lachance, le directeur général des Florales, que cinq litres d'essence pure de magnolia seront nécessaires pour réaliser cette opération sans précédent dans l'histoire de notre quotidien centenaire.



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

PORTNEUF

Pierre de Savoye
reconfirmé

Sans opposition, l'actuel député de Portneuf à la Chambre des communes, Pierre de Savoye, a été reconfirmé comme candidat du Bloc québécois dans Portneuf en vue de la prochaine élection fédérale. L'Assemblée d'investiture a eu lieu mercredi à Pont-Rouge en présence du nouveau chef de la formation, Gilles Duceppe. M.G.



Pierre de Savoye

QUÉBEC

L'avocat de Lebel
va en appel

L'avocat de Steve Lebel, en appel du jugement rendu par le juge Gaston Desjardins de la cour supérieure, qui a cité Lebel à procès, sous l'accusation d'homicide involontaire. Le jeune homme de 23

ans avait été libéré de toute accusation par le juge Gilles Garneau, de la cour du Québec. Insatisfait de cette décision, l'avocat de la Couronne, Me Pierre Lapointe, en avait appelé devant la cour supérieure. Le juge Desjardins a alors renversé la décision de son collègue de la cour du Québec, à la suite du témoignage du pathologiste. Ce dernier avait conclu que le bébé de Lebel était mort après avoir été violemment secoué. Son avocat, Me Herman Bédard, demande à la cour d'appel, de rétablir le premier jugement rendu par le juge Garneau, et de libérer son client de toute accusation.

ST-GEORGES

C'est signé!

Les 35 employés de Tapis Saint-Georges inc., affiliés au Syndicat des Métallurgistes (FTQ), ont signé hier une entente de travail de trois ans. Les augmentations salariales consenties sont de 4,5% pour chacune des trois années de la convention collective. Le taux horaire moyen avant la négociation, qui a duré quatre mois, était de 10\$/heure. Par ailleurs, l'employeur, M. Georges Lacroix a accepté de verser une contribution au Fonds de solidarité de la FTQ, à raison de 0,10\$/l'heure. L.D.

ANCIENNE-LORETTE

Une loterie pour l'école

BRIGITTE BRETON

Le Soleil

QUÉBEC - Les parents de l'école primaire Le Ruisselet, à l'Ancienne-Lorette, financeront par le biais d'une loterie la relocalisation et l'agrandissement des locaux de leur service de garde.

«La commission scolaire des Belles-Rivières n'a pas d'argent. Tout le monde doit faire sa petite part», a indiqué hier la responsable du service de garde, Sylvie Boutin. Celle-ci précise que le service de garde aurait pu poursuivre ses activités dans les locaux actuels. Mais, afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, le milieu a décidé de collaborer financièrement et de s'impliquer.

Le coût des travaux est évalué à 75 000\$, selon le directeur de l'école, Michel Ross. La Commission scolaire des Belles-Rivières fournira l'expertise et le personnel, mais environ 20 000\$ devront parvenir des parents. D'où l'idée du comité des parents utilisateurs du service de garde d'organiser une loterie et un souper spaghetti. L'achat d'un billet à 3\$ permettra de gagner un Nintendo 64, un forfait dans une auberge et un cinéma-maison.

Le directeur de l'école admet que la solution des parents est étonnante. Dans le contexte financier actuel, il l'a trouvée néanmoins originale. Il en coûte environ 10\$ par jour pour y faire garder un enfant en dehors des heures de cours.

CENTRALE DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

Garon invite à la prudence

PIERRE PELCHAT

Le Soleil

■ CHARNY — Le député de Lévis, M. Jean Garon, invite son gouvernement et Hydro-Québec à y penser deux fois plutôt qu'une avant d'autoriser la construction d'une centrale hydroélectrique aux Chutes-de-la-Chaudière.

En marge d'une conférence de presse convoquée, hier, par le GIRAM (Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu), M. Garon a indiqué qu'une mauvaise décision dans ce dossier pourrait être reprochée au gouvernement pendant de nombreuses années. «Il faut qu'il y ait un débat sur l'avenir des chutes», a-t-il dit.

Il s'est toutefois abstenu de se prononcer pour ou contre le projet de centrale de 40 millions\$, tel que proposé par la société Innergex. «Je ne suis pas compétent sur cet aspect», a-t-il fait valoir.

M. Garon s'est réjoui de l'implication du GIRAM dans ce dossier, ce qui permet à son avis de susciter un débat. Il a invité les dirigeants du groupe d'environnementalistes à solliciter une rencontre auprès du président d'Hydro-Québec, M. André Caillé, afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour trouver une solution dans le conflit qui les oppose au promoteur Innergex.

Par ailleurs, le député péquiste a été plus loquace sur le mauvais état du parc des Chutes.

«Ça n'a pas de bon sens de laisser ça en fardoches. C'est une mentalité de sauvage. C'est l'un des plus beaux sites de la région de Québec», a-t-il affirmé.

Jusqu'à 1989, le secteur des Chutes-de-la-Chaudière faisait partie de la circonscription de Lévis. À la fin des années 70 et au début des an-

nées 80, M. Garon a fait pression pour obtenir des budgets pour développer le parc. C'est ainsi que, petit à petit, furent aménagées la halte routière à Charny, les escaliers, les belvédères et la passerelle. Par la suite, sous le règne des libéraux, les travaux déjà entrepris ont été complétés mais sans plus.

Le député a déploré que le gouvernement québécois n'ait rien investi pour améliorer le parc au cours des dernières années alors que des fonds de plusieurs millions de dollars ont été injectés dans le développement du parc de la Chute Montmorency. «Le gouvernement met rien sur la Rive-Sud», a-t-il soutenu.

Pourtant, a-t-il noté, l'affluence au parc des Chutes-de-la-Chaudière est presque aussi forte que celle de la Chute Montmorency. Selon un relevé du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 912 000 visiteurs se sont rendus voir la chute Montmorency en 1990 alors qu'on en a dénombré 702 000 aux chutes de la Rive-Sud.

Il a reproché aux responsables locaux de ne pas avoir défendu le parc auprès du gouvernement. «Si on veut que le site soit considéré d'intérêt national, il faut qu'il soit défendu par les gens de la région. Et si on ne le défend pas, personne ne le fera», a-t-il avancé.

Quant à la demande de groupes dont le GIRAM de classer le site comme bien culturel, M. Garon ne la repousse pas. «Ça se défend», a-t-il



Jean Garon

simplement répondu.

Celui qui est député de Lévis depuis 20 ans estime que le parc des Chutes-de-la-Chaudière a d'autres attraits qui mériteraient d'être développés. «Toutes les écoles devraient amener leurs élèves voir les chutes pour leur montrer le phénomène d'érosion. Ils pourraient aussi en savoir davantage sur l'histoire des autochtones puisqu'il y a déjà eu des campements.»

De son côté, le GIRAM demande au gouvernement Bouchard de ne pas autoriser la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique aux Chutes-de-la-Chaudière, en réaction à la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet.

Bien qu'il se soit dit favorable à une centrale de moindre envergure l'automne dernier, le président du GIRAM, M. Gaston Cadrin, estime maintenant que ce projet doit être refusé compte tenu d'une meilleure compréhension des impacts de ce projet.

«Il faut qu'il y ait un débat sur l'avenir des chutes»

Le policier Boudreau
reprendra le boulot lundi

MONIQUE GIGUÈRE

Le Soleil

QUÉBEC — Rentré prématurément d'Haïti le 29 mars après avoir appris que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) avait ouvert une enquête sur lui, le policier de la ville de Québec, François Boudreau, ne sera pas de retour au travail avant lundi.

«Boudreau ne travaille pas cette semaine. Il subit des examens médicaux et rencontre le psychologue. C'est la procédure normale au retour de mission. Il sera réintégré dans ses fonctions normales de policier dès le début de la semaine prochaine», a indiqué, hier, au SOLEIL le directeur du Ser-

vice de police de la ville de Québec, Richard Renaud.

Le chef a répété qu'il attendait les résultats de l'enquête policière fédérale pour convoquer son policier. «Quand j'aurai pris connaissance du rapport de la GRC, je rencontrerai M. Boudreau pour entendre ses explications et j'évaluerai la situation. Cela devrait se faire dans le courant de la semaine prochaine.»

Le directeur Renaud ajoute que ce n'est qu'une fois toutes les données en main qu'une décision sera prise sur la pertinence ou non de traduire le constable Boudreau devant un comité de discipline. «Je verrai alors s'il y a lieu d'aller plus loin ou non», a-t-il déclaré.

Le policier François Boudreau, 37 ans, était parti pour Haïti en octobre dernier avec la Police civile internationale de l'ONU (POLCIVNU) chargée de former la nouvelle police haïtienne, la PNH (Police nationale haïtienne). Il jouait à la fois le rôle d'instructeur auprès des Haïtiens et de préposé à l'accueil des nouveaux arrivants de la force internationale forte de 300 hommes. Il devait normalement rentrer au Québec le 19 avril.

C'est le policier François Boudreau lui-même qui a demandé à être rapatrié trois semaines avant la date normale de son retour après avoir appris que la GRC enquêtait sur certains de ses agissements à Port-au-Prince.

SAINT-GEORGES

La Ville opte pour un vétéran
Hilaire Isabelle nommé directeur de la SQ

LUCE DALLAIRE

Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Chef des enquêtes criminelles, district de Québec à la SQ depuis mars 1994, M. Hilaire Isabelle deviendra le directeur de la Sécurité publique de Ville Saint-Georges le 14 avril.

À 44 ans, après 27 ans de service à la Sûreté du Québec, M. Isabelle a été tour à tour depuis 1990, adjoint et chef à l'escouade des crimes contre la propriété, district de Montréal, chef des escouades crime organisé de Saint-Joseph-de-Beauce, Rivière-du-Loup et Québec, puis chef des enquêtes criminelles et des supports techniques, district de Québec.

Ayant épousé une Beauceronne en

1982, le nouveau chef de police entend s'établir à Saint-Georges et doter la population d'un service de Sécurité publique moderne et efficace. «Je veux bâtir avec la trentaine d'agents, un corps de police dynamique et dévoué à sa communauté où le travail d'équipe sera valorisé», a-t-il indiqué, mardi, en conférence de presse, en présence du maire Roger Carrette, du directeur général, Michel Lambert, et de l'ancien directeur de police, Carol Morin.

M. Isabelle, parmi une centaine d'autres personnes, sera assigné à témoigner au cours des prochains mois à Montréal dans l'enquête Poitras sur les méthodes de la SQ, qui débutera le 14 avril.

Le contrat de cinq ans de M. Isabelle lui vaudra un salaire annuel de 68 000\$

à 76 000\$, tel que prévu au plan de classification de la municipalité. «M. Isabelle a pris connaissance du rapport d'inspection du corps de police daté de novembre. Il connaît la situation de la criminalité dans notre région», a continué M. Carrette.

Interrogé sur l'incidence du non-renouvellement de la convention collective des policiers de Saint-Georges, échue depuis décembre 1993, M. Isabelle a soutenu que l'harmonie à l'interne et l'atteinte des objectifs, qui passent par la planification des actions, un bon contrôle et des analyses justes, ne dépendent pas uniquement d'une convention. Saint-Georges consacre 2,5 millions\$ soit 13,46% du budget municipal à la police, ce qui correspond à 129,59\$ per capita.

4-5-6 avril

PATINODROME

2955, rue Watt, Parc Colbert,
Sainte-Foy (boul. Charest, sortie Blaise-Pascal)

Le vendredi 4 avril, de 10 h à 22 h

Le samedi 5 avril, de 10 h à 21 h

Le dimanche 6 avril, de 10 h à 17 h

Admission : Adultes 7 \$

Enfants 13 ans et moins 3 \$

Enfants 5 ans et moins gratuit

4^e
salon du
Golf
de QuébecActivités
continuelles

- «Driving range» intérieur
- Aire d'essai de bâtons
- Cliniques de golf
- Jeux d'adresse et plus...

Sur place

Immense boutique Golf de l'Étang.

Anne Chouinard, Carlos Blanchard,
Stéphane Talbot et professionnels
de la région.Tous les grands manufacturiers.
Clubs de golf, agences de voyage,
passeports golf...CAGE
SPORTS

CITF

TVR

TOP FLITE

Bell Mobilité

UNE PRÉSENTATION DES 5 BOUTIQUES

Lévis, Sainte-Foy, Québec, Club de golf Alpin, Club de golf de Lévis

Stationnement GRATUIT



«Le Téléthon Jean Lapointe
permet d'aider de nombreux
organismes partout
au Québec»

**Le
Téléthon
Jean
Lapointe**

Dimanche le 6 avril,
à compter de 17h.sur les ondes de
Télévision
Quatre Saisons

LE SOLEIL

BANQUE ROYALE

Fondation
Jean Lapointe inc.

TQS

Saint-Roch demeure un enjeu électoral

L'Allier se félicite, Lalande parle d'un passage dans la mitaine

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Comme en 1989, la revitalisation du quartier Saint-Roch est revenue hier dans l'actualité alors que se profilent à l'horizon les élections de l'automne. Le maire L'Allier s'est félicité des actions de la Ville, alors que le candidat au Progrès civique, Georges Lalande, a plutôt estimé que celle-ci s'était fait passer dans la mitaine.

L'administration L'Allier et les fonctionnaires de la Ville avaient convoqué la presse, en après-midi, afin de faire le point sur le plan « revitalisation », lancé en 1992.

Depuis cette date, plus de 94 millions \$ ont servi à réhabiliter des immeubles, à réaménager des voies de circulation et à aménager des espaces publics.

Le conseiller Jacques Fiset a estimé que beaucoup d'acquis avaient été mis en place et qu'il fallait maintenant les utiliser pour produire un effet d'entraînement.

Afin de faire la preuve de la réhabilitation de Saint-Roch, la Ville a constitué un document de 70 pages qui, photographies couleurs à l'appui, présente chacun des projets qui ont eu cours dans Saint-Roch ces dernières années. Un CD-ROM est aussi en préparation.

Ces outils seront utilisés par les agents économiques de la Ville afin de faire la promotion de l'investissement dans le quartier.

On y traite notamment du Jardin Saint-Roch (premier geste posé par la Ville), de l'édifice de la Fabrique, de Méduse, F-X. Drolet et de plusieurs autres projets immobiliers tels que les Lofts du Soleil, les condominiums Arago etc.

Le maire L'Allier a indiqué que d'ici 1999, plus de 53 millions \$ vont venir s'ajouter aux investissements en place,

grâce notamment aux implantations de l'Énap et de la Centrale de l'enseignement du Québec. La CEQ logera au sein du complexe Jacques-Cartier, récemment acheté par la Ville. Les deux nouvelles arrivantes amèneront avec elles quelque 225 travailleurs dans le quartier.

Lon chuchote aussi que Télé-Université, constituante de l'Université du Québec, transporterait maintenant ses pénales dans l'édifice de l'Énap. L'investissement serait du même ordre que celui de l'École nationale d'administration publique (14 millions \$).

De même la Ville espère pouvoir accentuer la vocation résidentielle du sec-



Le Jardin Saint-Roch à l'été 1993: le 1^{er} geste posé par l'administration L'Allier.

teur en lançant, ce printemps, un appel d'offres pour la construction de 162 unités de logement dans l'espace Saint-Roch.

Le maire L'Allier a fortement insisté sur les bons choix de son administration, qui a préféré reléguer aux oubli-

tes, le projet du Progrès civique de construire un vaste centre commercial à la Grande Place.

RÉPLIQUE

Une heure plus tard, de l'autre côté de la rue, le candidat Georges Lalande

avait lui aussi convoqué la presse pour faire le bilan de la revitalisation de Saint-Roch au cours des huit dernières années. M. Lalande a estimé que le bilan L'Allier constituait « un leurre, un mirage et une déception ». Empruntant au sport, il a ainsi qualifié la performance du maire: « huit manches de jeu et aucun point, aucun coup sûr et aucun coureur laissé sur les sentiers... »

Parlant du « leurre », M. Lalande a dressé la liste de 12 projets promis qui ont avorté: restauration du Midi-minuit et Pigalle, revitalisation de la rue Saint-Joseph, implantation d'une auberge jeunesse, restauration du Lafayette, relocalisation du ministère de l'Environnement...

Sur « le mirage », il a parlé de 32 millions \$ en fonds publics pour des projets non créateurs d'emplois: Parc Saint-Roch, Méduse, Place de la Gare, F-X. Drolet, La Fabrique.

Enfin, il a qualifié de « déception », l'échec de projets structurants de même que les dizaines de millions \$ de fonds publics dépensés dans des projets non mobilisateurs.

L'aspirant chef du Progrès civique n'a pas voulu élaborer tout de suite sur son plan d'action pour Saint-Roch. « À ce stade je fais le bilan de l'administration L'Allier pour montrer qu'elle manque de crédibilité. Nous allons monter un programme dans les prochaines semaines où les commerçants seront la bougie d'allumage de la revitalisation », a-t-il dit.

PROCÈS DES HELL'S Le jury veut réentendre Quesnel

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Les délateurs Serge Quesnel et Michel Caron sont-ils des témoins crédibles? Si le jury décide que oui, les deux Hell's Angels Sylvain Thiffault et Louis Roy seront trouvés coupables de meurtre au premier degré. Si au contraire, le jury doute de la sincérité des deux délateurs, Thiffault et Roy seront acquittés.

Les sept femmes et cinq hommes du jury ont commencé leurs délibérations mercredi, après avoir entendu toute la journée l'adresse du juge Louis de Bloies. Ils sont revenus en cour hier matin: ils veulent écouter à nouveau le témoignage du délateur Quesnel. Or, ce témoin a témoigné durant 14 jours! Le juge a suggéré aux jurés d'écouter le témoignage en entier, afin d'avoir une idée juste du témoignage rendu.

Thiffault et Roy sont accusés d'avoir commandé le meurtre de Jacques Ferland et Richard Delcourt. L'accusation de meurtre au premier degré pèse contre eux, même s'ils n'ont pas tué eux-mêmes, car, comme l'a expliqué le juge de Bloies, « celui qui tient le sac est aussi coupable que celui qui met l'argent dedans ».

Soixante-cinq témoins ont été entendus et 165 exhibits déposés — dont le contrat des deux délateurs avec le ministère de la Justice — au cours de ce procès qui dure depuis quatre mois au Palais de justice de Québec. Les deux avocats de la défense (Me Jacques Larochelle et Me Pierre Poupard) n'ont pas fait entendre de témoins, comme c'est leur droit. Dans leur plaidoirie, et au cours des contre-interrogatoires, ils ont fait ressortir les contradictions dans le témoignage des deux témoins-clé, les délateurs Serge Quesnel et Michel Caron. Selon la défense, les délateurs auraient tué Ferland et Delcourt de leur propre chef et pour leur propre bénéfice.

En dépit de leur passé criminel (les deux hommes sont actuellement en prison, Quesnel pour au moins 12 ans, Caron purge une peine de 11 ans), les délateurs ont signé un contrat légal de délateur. « Le contrat n'est pas illégal en soi. Vous pouvez trouver ces contrats incriminés, injustifiés et immoraux. Mais ils sont admissibles en droit », a rappelé le juge.

Insistant sur le doute raisonnable dont doivent bénéficier les deux accusés, le juge de Bloies a conseillé aux 12 jurés de prendre leurs décisions en se basant « sur le gros bon sens ».

Mains libres, mais pieds liés, les accusés ont suivi le déroulement de la séance sans broncher. Alors que Sylvain Thiffault est resté impassible, Louis Roy, un vague sourire aux lèvres lançait à l'occasion un regard entendu à son avocat.

Les jurés délibèrent de 9h à 12h et de 14h à 17h, sept jours sur sept, jusqu'à ce qu'ils en viennent à une décision unanime.

Québec veut la peau du Marie-Madeleine

Les tenanciers du bar convoqués à leur tour par la Régie des alcools

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les tenanciers du bar Marie-Madeleine dont l'immeuble est la propriété de deux Hell's Angels, Claude «Burger» Berger et Gilles «Le Vieux» Dumas, viennent d'être convoqués devant la Régie des alcools, des courses et des jeux parce que la Ville de Québec s'oppose à l'émission d'un permis pour danses et spectacles.

Selon les renseignements obtenus par LE SOLEIL, les deux motards ont l'habitude de conclure des affaires ensemble et ont une caractéristique commune: «Burger», membre du chapitre de Sherbrooke, est la personne responsable de la compagnie qui possède le local de ce groupe à Lennoxville tandis que «Le Vieux», qui fait partie du club de Québec City, est celui qui est désigné comme le gestionnaire de la compagnie propriétaire du local de Saint-Nicolas.

La réputation de Claude Berger tient aussi du fait qu'il est membre de l'Orchestre symphonique de Québec à titre de trompettiste.

Le Marie-Madeleine, actuellement dirigé par Nancy Amyot, est davantage connu sous l'appellation de «Bar Le Bull-Dog». Situé au 598, rue Saint-Jean, cet établissement est relié, il va sans dire, aux Hell's Angels dans le répertoire annoté des débits de boisson.

Dans l'avis livré par huissier à Mme Amyot, la RACJ précise qu'elle doit refuser d'accorder un permis si « la délivrance du permis est contraire à l'intérêt public ou est susceptible de nuire à la tranquillité publique » ou si l'établissement n'est pas conforme aux normes prescrites par une loi sur la sécurité, l'hygiène ou la salubrité... ou par un règlement adopté en vertu d'une telle loi ». L'audience aura lieu mercredi prochain, à 14 h.

« On s'oppose à ce permis parce que les danses et spectacles sont prohibés dans cette zone et parce que l'on sait bien que les gens n'hésitent pas à ne pas respecter leurs engagements », a lancé un porte-parole de la Ville de Québec, François Grenon.

Mme Amyot détient un permis d'exploitation temporaire depuis le 18 décembre 1996. Elle revendique le permis accordé préalablement à la compagnie 3094-9523 enregistrée pour le compte de Jean-Pierre Ross. Dans les fichiers de la RACJ, c'est cependant Martin Tardif qui est désigné comme responsable.

CLÉOPÂTRE PALACE

Par ailleurs, à peine sa licence d'exploitation accordée, le cabaret Cléopâtre Palace vient aussi d'être convoqué pour manquement à ses engagements et de nombreuses infractions.

Dans leur examen routinier des bars et débits de boisson, les policiers ont trouvé deux danseuses mineures dans le cabaret du 194, rue Saint-Sauveur.

Par ailleurs, entre le 18 et le 20 février. Le 20, ils y ont aussi identifié une personne d'âge mineure. Le 9 mars, des personnes participant à un spectacle dansaient avec des clients alors que le 14 mars, il a été constaté par des agents de la Sûreté du Québec que l'on avait ajouté une autre substance dans des contenants de boissons alcooliques. De la bière qui n'a pas été achetée directement de la Société des alcools ou d'un distributeur autorisé a également été trouvée le 9 mars.

Le Cléopâtre qui devait initialement être un club de danseuses nues s'était engagé à présenter uniquement des « danses à 5 \$ ». Depuis, ses tenanciers ont décidé d'envoyer les danseuses au Bugg's et d'y faire venir les danseurs qui se trémoussaient à cet endroit, les deux établissements relevant des mêmes propriétaires.

La convocation a été fixée au 23 avril.

L'immeuble de la rue Saint-Jean est la propriété de deux Hell's Angels

Même fermé, le Charest reçoit la visite des policiers

QUÉBEC — La guerre d'usure que livrent les policiers de Québec aux trafiquants de drogues du bar Le Charest, pourtant fermé sur l'ordre de la Régie des alcools, des courses et des jeux, a pris une allure insoupçonnée, hier soir, quand le Groupe régional d'intervention contre le crime organisé a saisi le système d'alarme de l'immeuble de même que les caméras vidéo installées sur les murs extérieurs.

Pour ce faire, l'escouade Gréco s'était fait accorder un mandat de perquisition spécial convainquant le juge que ces appareils permettraient aux trafiquants de s'adonner à leur négoce malgré tous les efforts déployés jusqu'à maintenant pour les empêcher.

Lors de leur intervention, les policiers ont procédé à l'arrestation de deux personnes: une femme pour trafic de stupéfiants et un homme de 24 ans, domicilié à Armagh. Celui-ci était recherché pour possession d'armes offensives et contraventions impayées. Ils devraient défiler devant un juge aujourd'hui.

Lieu associé de commune renommée aux Hell's Angels, le bar Le Charest a été parmi les premiers établissements à devoir défiler devant la Régie des alcools, des courses et des jeux quand les milieux judiciaires ont décidé de faire parader les propriétaires d'établissements où la vente de drogues est devenu un commerce florissant et où les affrontements entre partisans des Rock Machine et des Hell's Angels menacent la sécurité publique.

Malgré la révocation du permis, le trafic de la drogue n'a pas cessé dans le bar situé au 401 boulevard Charest Ouest de même qu'aux deux étages supérieurs.

C'est de là que les trafiquants exercent une surveillance des allées et venues à l'aide de leurs caméras vidéo, C.V.

REPRISE
Centre commercial
1230, rue de Fronsac, St-Émile
8243 pi ca, éval. mun. 730 000\$
PRIX: 400 000\$
GCS Courtier immobilier agréé
628-5677 ou 652-9220

CONCOURS
Hommage: Sinatra and friends, de Québec à Las Vegas!
Indice:
FRANK SINATRA

La plus grosse
VENTE DE L'ANNÉE
chez le concessionnaire de l'année pour le prix et le service

Neon 97
(groupe 22d)
Transmission automatique
Air climatisé
Radio AM-FM

297\$
TOUT inclus
AUCUN dépôt de sécurité
Location: 30 mois, 20 000 km/an, taxes, transport, préparation inclus, 0,09 \$/km/excédentaire.

MAISONNEUVE
AUTOMOBILES
PLUS PRÈS DE VOUS POUR UN SERVICE DE QUALITÉ
138, RUE MAISONNEUVE
47, BOUL. RENÉ-LEVESQUE EST, QUÉBEC
à côté du Grand Théâtre
529-8135

Festival de la Californie
Du 24 mars au 4 mai 1997
BAR-RESTAURANT ROTATIF
L'ASTRAL
CUISINE INTERNATIONALE

Chef invité:
Chef James Boyce du
Loews Coronado Bay
Resort de San Diego.

Venez déguster certains des
plats californiens préférés
du Chef Boyce,

remplissez un coupon de
participation et courez
la chance de gagner
un voyage pour deux
en Californie
sur les ailes
des Lignes aériennes
Canadien International Ltée.

Table d'hôte à partir de 19,50 \$
647-2222

LE SOLEIL
LE CONCORDE
Canadien
CITE
rock détente

LE QUÉBEC LE CANADA

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SOMALIE

Mandat amputé

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a modifié hier les directives concernant la Commission d'enquête sur l'affaire somalienne. Le rapport final de la commission ne devra porter que sur une partie des événements qui ont entaché cette mission de maintien de la paix.

Il s'agit là de la réponse du gouvernement au jugement rendu la semaine dernière à Vancouver par la cour fédérale, selon lequel le gouvernement avait eu tort de mettre un terme prématurément aux travaux de la commission d'enquête.

Le décret restreint la portée des travaux de la commission de manière à lui permettre de respecter l'échéance du 30 juin imposée par le gouvernement.

En vertu des nouvelles directives, la commission « est tenue d'aborder tous les éléments prescrits dans son mandat à l'égard de la période précédant le déploiement (du Régiment canadien

aéroporté en Somalie), mais pourra, à sa discrétion, faire rapport sur le reste », dit un communiqué du Bureau du Conseil privé.

Dans son jugement, la juge Sandra Simpson avait décrété que la commission pourrait reprendre ses travaux jusqu'à ce que le gouvernement lui accorde la prolongation qu'elle demande ou modifie son mandat.

C'est cette dernière option que le gouvernement a choisi de mettre en pratique, hier.

Le jugement de la juge Simpson donnait raison à John Dixon, cet ancien conseiller de l'ex-ministre de la Défense Kim Campbell, qui souhaitait

témoigner devant la commission. M. Dixon avançait que les travaux de la commission avaient été prématurément interrompus, en partie pour l'empêcher, ainsi que d'autres personnes, de témoigner au sujet des événements ayant entouré la torture et la mort, en mars 1993, d'un adolescent somalien aux mains de membres du régiment aéroporté.

« Il semble que le gouvernement (...) ne veuille pas que la commission sur la Somalie remette un rapport sur le décès sous la torture (...) ou une possible opération de camouflage », a été la réaction de M. Dixon à Vancouver, hier.

La porte-parole de la commission, Sheena Pennie, a indiqué que celle-ci émettrait un communiqué aujourd'hui.

Comme on s'y attendait, le gouvernement a aussi fait savoir qu'il en appellerait du jugement Simpson.



Le commandant Doug Caie (à droite), un haut gradé anciennement affecté aux affaires publiques des Forces armées, a reçu une réprimande et été condamné à une amende de 2000 \$, hier, après avoir plaidé coupable à une accusation de négligence. M. Caie était poursuivi pour son implication dans la modification de documents sur la Somalie devant être remis à un journaliste.

GESTION DES PARCS

Contents et plutôt deux fois qu'une

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — L'idée de transférer la gestion des parcs hors du gouvernement est d'autant mieux accueillie que l'État favorise la candidature de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) au détriment de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

C'est ce qu'on a indiqué plusieurs groupes, hier. Ils réagissaient à l'opération que lance le ministre David Cliche visant à dénicher des gestionnaires pour ses 18 parcs provinciaux en remplacement de ses propres fonctionnaires. Selon son entourage, le ministre Cliche « a un petit penchant pour la FFQ, devant les options de remettre les clés à la Sépaq ou encore à une nouvelle agence gouvernementale.

En fait, tous affichent une grande méfiance face aux visées de la Société des établissements de plein air, qui s'occupe déjà des réserves fauniques. « Nous pensons que si la Sépaq hérite de la gestion, dit Sylvain Bouliane au sujet du parc des Grands-Jardins, nous revivons ce qui existait auparavant : la Société développerait uniquement l'activité payante, la pêche, sans rien réinvestir ».

Le vice-président de la Société charlevoisienne de mise en valeur des Grands-Jardins rapporte que son organisme a déjà voté une résolution appuyant la FFQ, si elle s'en tient à ce qu'elle a promis verbalement. « La Fondation gèrerait le réseau des parcs — un fonds de développement, les réserves, etc. —. Nous ne les connaissons pas comme « opérateur » de parc. Cependant, nous le faisons déjà pour certaines activités. Nous pensons que nous, les gens du milieu, sommes le mieux placés. »

À Sainte-Anne-des-Monts, au « Parc Ami Chicchocs », préoccupé par le parc de la Gaspésie, Jean-Pierre Gagnon tient le même langage. « La FFQ veut travailler en partenariat. La Fondation n'est pas un « opérateur ». Nous voulons que le milieu puisse gérer et prendre en main ces équipements.

« La Sépaq ne veut pas consolider ce qui existe déjà, mais faire du développement, poursuit-il aussi. Il insiste

sur le fait que la Sépaq a déjà hérité des installations du parc, mais « tout ce qu'elle a en tête, c'est le projet Aventure douce », pour bâtir des auberges en montagne alors que des chalets seraient laissés à l'abandon, soutient M. Gagnon. Autre grief, « nous leur reprochons de ne pas réinvestir dans le parc les profits qu'ils y font ».

À l'Association des pourvoyeurs de la province, le directeur général Serge Tanguay précise que la Fondation de la faune « nous a donné l'assurance que les fonds dont elle dispose — provenant de la vente des permis de chasse et de pêche par l'État — n'iront pas à l'administration des parcs. C'est le seul organisme à consacrer des fonds pour des frayères ou des ravages.

« La FFQ est un partenaire actif avec nous. On se connaît bien. Comme directeur général, je vois d'un bon oeil qu'elle soit gestionnaire », dit-il en prenant soin de souligner que son organisme prendra officiellement position dans le dossier, la semaine prochaine.

Seule l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) fait preuve de réserves face à la Fondation. « Nous n'avons aucun scénario écrit en main », déplore Louise Gratton, biologiste et responsable du dossier. LUQCN exige qu'une consultation élargie soit tenue pour discuter de la proposition. Elle se montre insatisfaite de la tournée que se propose de mener le ministre, à ce sujet.

« Nous craignons pour ce qui est de l'aspect conservation, explique Mme Gratton. Nous croyons que le gouvernement n'a pas assez regardé l'hypothèse de créer une unité autonome de services.

« C'est vrai que la FFQ a réalisé de l'excellent travail en conservation de la faune. Serait-elle capable de présenter un plan d'ensemble ? La Sépaq a démontré qu'elle peut gérer des équipements. Peut-elle gérer la conservation ?

« Ce dont on ne parle jamais (dans le dossier des parcs), c'est qu'on ne vend pas à la population des tables de pique-nique, mais des territoires préservés. Comparativement à d'autres domaines de l'environnement, les usagers ne sont pas un lobby organisé. »

COMMISSION POITRAS SUR LA SQ

Les avocats accusés de paralyser les travaux

MONTREAL (PC) — Des avocats agissant pour des hauts gradés de la Sûreté du Québec ont été accusés, hier, d'avoir recours à tout un arsenal juridique pour paralyser les travaux de la commission Poitras sur la Sûreté du Québec afin d'en retarder le début des audiences publiques, initialement prévu pour le 2 avril.

L'accusation de Me Jean Keable visait les procureurs de MM. Serge Barbeau, (directeur général en retraite pour le temps de l'enquête), d'André Dupré (directeur général adjoint affecté à des tâches administratives) et de Gilles Falar-

deau (également directeur général adjoint).

« Sous des dehors de grands principes juridiques louables, les avocats sont en train de paralyser les travaux de la commission avant même qu'ils ne débutent », a déclaré Me Keable.

Ce dernier a indiqué que ses clients suspendus depuis le mois d'octobre tenaient à ce que l'enquête débute au plus tôt.

Me Keable représente les enquêteurs Bernard Arsenault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle chargés par les autorités de la SQ de faire enquête sur la conduite

des quatre policiers ayant agi dans l'affaire Matticks.

Pour Me Keable, les représentations des avocats représentant les hauts gradés de la SQ ne constituent qu'« une mise en scène destinée à mettre les bâtons dans les roues de la commission ».

La commission Poitras siègeait hier pour entendre une autre requête, celle-là présentée aux noms de MM. Serge Barbeau et André Dupré qui ne veulent pas être pris par surprise quand ils viendront témoigner. Ils demandent à la commission de leur transmettre tous les éléments d'informations dont elle dispose. La commission devrait se prononcer là-dessus sous peu.

Les policiers de l'affaire Matticks pressés de procéder

«Épidémie» de diabète

On compte 60 000 nouveau cas par année au Canada

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — On compte 60 000 nouveaux cas de diabète à chaque année au pays. Une fois sur deux, les diabétiques souffrent de maladies cardiaques, et leur risque de récurrence est élevé. Heureusement, il y a de nouveaux médicaments...

C'était le message que le Dr Claude Garceau, un interniste et chef du département de médecine de l'hôpital Laval, est venu livrer aux médias, hier, au Hilton Québec. Cela s'inscrivait dans une grande offensive médiatique du fabricant pharmaceutique Merck Frosst pour son Zocor.

Si cet aspect plus mercantile est venu assombrir la présentation du Dr Garceau, les propos de ce dernier n'en sont pas moins particulièrement alarmants quant à la condition physique des Canadiens. Il parle même d'épidémie de diabète. Pourquoi ?

« Les gens ont des excès de poids, manquent d'exercice. Leur travail est très sédentaire, leurs habitudes alimentaires discutables. Il faut dire aussi que nous dépitons davantage de cas de diabète à la suite d'accidents cardio-vasculaires : avant, on en mourait souvent sans le savoir », observe le Dr Garceau.

Le diabète est héréditaire, une fois sur deux. Raison de plus de prévenir la maladie. D'ici 2004, une personne sur quatre en sera affectée. Le mauvais cholestérol n'est pas étranger au risque accru d'accident cardio-vasculaire. Il arrive que les infar-

tus ne laissent pas de traces, sauf à l'électrocardiogramme.

Grégoire Bellavance est retraité à 62 ans. Avocat, comptable, syndic, sa carrière a été menée à un train d'enfer. Son diabète le prédisposait à la trombose. Crise d'angine, artère carotide bloquée, paralysie d'un côté, son état a requis plusieurs mois d'hospitalisation à l'hôpital Laval et en réadaptation à François-Charon. « Je cherche encore mes mots », explique-t-il. Il se déplace à l'aide d'une canne. Le Zocor devrait prévenir le risque d'un nouvel ACV.

Car le Dr Garceau affirme que les diabétiques qui ont connu des maladies cardiaques risquent fortement une rechute. Car malgré les pontages ou l'angioplastie, les artères s'obstruent à nouveau dans trois, quatre ou cinq ans. Mais le simvastatine, commercialisé sous le nom de Zocor par Merck Frosst, évite de telles complications 26 fois sur 43.

« Le Zocor existait déjà depuis quelques années, comme un médicament équivalent, le Pravachol. Il y a aussi le Mévacor, mais il est moins puissant donc moins prescrit. Ce qui est nouveau, c'est qu'il est encore plus efficace que l'on croyait chez les diabétiques, prévenant le risque de nouveaux accidents cardiaques dans 55 % des cas contre 34 % pour un malade qui n'a pas le diabète », explique le Dr Garceau.

Selon lui, les médecins généralistes pourraient mieux dépister le risque de maladies cardiaques chez leurs patients diabétiques en contrôlant mieux leur tension artérielle et leur taux de cholestérol.

Le Zocor empêche les rechutes 26 fois sur 43

Une fois sur deux, les diabétiques souffrent de maladies cardiaques

À l'affiche:

Québec en fleurs 97

au Centre des Congrès du 4 au 13 avril

Festival du film français

Aux cinémas Le Clap et Place Charest du 6 au 8 avril

Informations: 692-4538



1995-2000

Printemps
CULTURE
l'écllosion des sens

PIERRE F. CÔTÉ DÉBOUTÉ

Québec ira en appel de la décision de la cour supérieure

QUÉBEC (PC) — Le Québec en appellera sûrement de la décision du Juge Daniel Tingley de la Cour supérieure annulant les accusations portées par le directeur général des élections Pierre F. Côté contre des individus et entreprises de l'Ontario impliqués dans l'organisation du rassemblement référendaire pro-fédéraliste du

27 octobre 1995 à Montréal.

C'est l'opinion exprimée, hier, par le leader parlementaire du gouvernement et ministre délégué à la réforme électorale Pierre Bélanger, après qu'il eût pris connaissance de la décision du juge Tingley.

«La décision finale d'en appeler appartient au ministre de la Justice Paul

Bégin ou au directeur général des élections, a-t-il soutenu, mais je crois que l'enjeu est suffisamment important pour que l'on décide de procéder. Je suis prêt à parier que nous allons en appeler.»

Le ministre a noté que l'interprétation du juge ne tient pas compte de l'équilibre indispensable entre les

parties lors d'élections ou de consultations populaires. «Cela confère des moyens illimités à un camp, a-t-il dit, à condition que les activités et le financement originent de l'extérieur des frontières du Québec. Cela n'a pas de bon sens.»

M. Bélanger a surtout trouvé bizarre que l'on nie au Québec le droit de ré-

glementer le financement des élections et référendums qui se déroulent sur son territoire, alors que le gouvernement fédéral, par l'article 265 de sa propre loi électorale, empêche un non-canadien de le faire.

Le gouvernement du Québec a donc 60 jours, à compter du 2 avril, pour en appeler de la décision du juge Tingley.

TRAGÉDIE DE SAINT-CASIMIR

La SQ refuse d'influencer la décision du Procureur général

Deux adolescents pourraient faire face à des accusations criminelles

■ MONTRÉAL (PC) — Même si deux des trois enfants du couple Quéze-Goupillot ont joué un rôle actif lors de la tragédie de Saint-Casimir, le 22 mars dernier, la Sûreté du Québec laisse au substitut en chef du Procureur général, Michel-L. Auger, l'entière discrétion de décider s'il y a lieu de porter des accusations criminelles à leur endroit.

Selon les informations obtenues par La Presse, la SQ, contrairement à son habitude, n'émet aucune opinion dans le rapport qu'elle remet, ce matin à Québec, à l'adjoint de Me Auger, Me Mario Tremblay. Les témoignages des adolescents ont toutefois conduit les enquêteurs à établir que deux d'entre eux ont apporté une aide pratique pour incendier leur maison.

Les accusations possibles pour ce genre d'événement vont de l'incendie criminel jusqu'au meurtre mais la SQ, sur la base de son enquête, décide de ne pas se prononcer, tant il semble difficile de reconstituer avec certitude ce qui s'est passé dans la maison entre le jeudi et le samedi soir.

Le résultat des examens toxicologiques des corps des cinq victimes du drame, les analyses graphologiques et tout ce qui a trait aux derniers appels téléphoniques effectués par les victimes sont les derniers éléments dont disposeront les enquêteurs pour tenter d'éclaircir les circons-

tances de cette troisième tragédie de l'Ordre du Temple solaire.

Selon La Presse, la SQ conclut qu'il y a eu au moins trois tentatives de déclenchement d'incendie. La première, le jeudi soir, dont les enfants n'avaient pas eu connaissance, n'a pas fonctionné du tout; peut-être grâce à l'intervention de la jeune fille de 14 ans qui, durant la nuit, s'est levée et a fermé les valves des bonbonnes de propane.

Lors de la seconde, possiblement le vendredi soir, les enfants étaient présents dans la maison, mais l'incendie se serait éteint. Lors d'une autre tentative, deux des trois enfants auraient procédé eux-mêmes à la mise à feu. Mais s'agit-il du dernier essai? La SQ ne le sait pas de façon certaine.

Aux enquêteurs, les enfants ont dit qu'ils ne se souviennent pas, peut-être à cause de leur état de somnolence dû aux drogues, si l'effet escompté de leur participation s'est produit lors de la dernière tentative; en un mot, si la mise à feu a fonctionné après qu'ils eurent quitté la maison et se furent réfugiés dans l'atelier, le samedi soir.

En attendant que Me Auger prenne sa décision, ce qui pourrait être long, les trois jeunes sont toujours confinés dans un centre de la Direction de la protection de la jeunesse, dans la région de Québec. Jusqu'à présent, ils n'ont reçu qu'une visite, celle d'un ami de la famille venu apporter leur chat resté à Saint-Casimir. La DPJ souhaite limiter le contact des enfants avec l'extérieur.

Il est trop difficile de reconstituer les événements

TORONTO

12 000 amendements contre des projets de loi

TORONTO (PC) — Le dépôt par l'opposition de 12 000 amendements à deux projets de loi controversés risque de monopoliser les travaux de l'Assemblée législative ontarienne pendant les deux mois à venir, 24 heures sur 24.

Furieux, des ministres ont accusé les députés libéraux et néo-démocrates de se livrer au «chantage» en recourant à des tactiques d'obstruction sans précédent dans le but de bloquer l'adoption de deux projets de loi controversés, l'un qui vise à réunir Toronto et cinq municipalités avoisinantes en une seule gigantesque agglomération, l'au-

tre qui réduit considérablement le nombre de conseils scolaires à travers la province.

Les milliers d'amendements sont pratiquement identiques: chacun demande au gouvernement d'aviser les résidents des changements — une rue à la fois. Il faudra de 40 à 70 jours pour en finir, a indiqué le président de la Chambre.

L'opposition justifie son recours à ces tactiques dilatoires entre autres par le fait qu'une écrasante majorité des citoyens ont rejeté le projet de «méga-cité» lors de récents référendums locaux.

EN BREF

Les libéraux perdent du terrain

L'appui aux libéraux parmi les électeurs a diminué et l'idée d'élections hâtives suscite de l'opposition. C'est ce qu'indique un sondage mené par Angus Reid et Southam News, entre les 26 et 31 mars. L'indice de faveur des libéraux s'est établi à 41%, cinq points de moins qu'en février et le plus bas depuis les élections de 1993. Mais ils sont encore loin devant les conservateurs. L'indice de popularité des libéraux baisse depuis juillet 1996, alors à 57%. (PC)

loto-québec résultats

Tirage du	GAGNANTS	LOTS
97/04/02	6/6 0	2 048 767,90 \$
	5/6+ 8	76 828,80 \$
	5/6 232	2 119,40 \$
	4/6 15 413	61,10 \$
	3/6 294 187	10 \$

01 03 12 14 17 46

Numéro complémentaire: 38

Ventes totales: 15 643 124 \$

Prochain gros lot (appr.): 5 000 000,00 \$

Tirage du	NUMÉRO	Tirage du
97/04/03	02 07 15 16 19	97/04/02
	22 26 28 31 36	NUMÉRO: 287454
	38 40 42 45 48	Extra Tirage du
	56 57 61 62 68	97/04/03
		NUMÉRO: 952179

3 4

723 0842

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.

En cas de disparté entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ENTREPOSEZ VOTRE FOURRURE CHEZ LALIBERTÉ ET PARTICIPEZ À La Grande Tournée Gastronomique



Et qui dit **PRINTEMPS** dit **ENTREPOSAGE FOURRURE LALIBERTÉ!**

130 ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DE LA FOURRURE

CARTE «OR-TAXES» EN CADEAU AVEC CHAQUE ENTREPOSAGE

ESTIMATION GRATUITE DES RÉPARATIONS

ATELIER DE FOURRURE SUR PLACE

Service de confection, de remodelage et de réparation. Nettoyage et lustrage des fourrures.

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT (aucun achat requis.)

LE CAFÉ DE LA PAIX
LE PARMESAN
LE SAINT-AMOUR
LA TANIÈRE

LE LOUIS HÉBERT
LE BISTANGO
LA FENOULLIÈRE
LA CLOSERIE

GAGNEZ 8 REPAS POUR DEUX PERSONNES (valeur de 800\$) Un rendez-vous avec huit des meilleures tables de la région de Québec.

Remplissez ce coupon, déposez-le chez LALIBERTÉ et courez la chance de gagner une des 4 tournées gastronomiques pour 2 personnes.

En collaboration avec TOS QUÉBEC

Remplissez ce coupon, déposez-le chez LALIBERTÉ. Règlements disponibles au magasin.

Date: _____

Nom: _____

Adresse: _____ Code postal: _____

Ville: _____ Rés.: _____

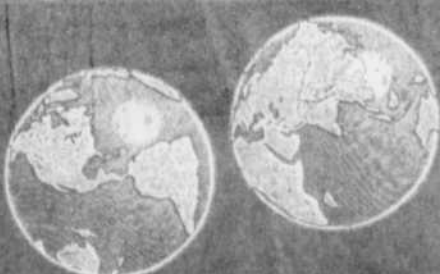
Tél. bur.: _____

laliberté Depuis 1867

Mail Centre-Ville 525-4841 Stationnement gratuit avec achat

Place Carlier • Place Jacques-Carrier • Place Jean-Lesage • Hôtel Ramada • Complexe Odéon

7^e SALON DU VOYAGE



Destination monde

Les 4, 5, 6 avril 97

PLACE de la CITÉ

Entrée et stationnement GRATUITS

Préparez «Votre voyage de rêve»

INTER VOYAGE

AGENCES DE VOYAGES VOYAGES VACANCES-FAMILLES

VOYAGES OPTIMUM INC.

De nombreux professionnels du voyage vous proposent différentes destinations et documentation voyages.

Conférences avec diapositives commentées

Vendredi 4 avril

18h00 Vacances Air Canada (Croisières dans les Caraïbes avec guide francophone)

19h00 Nouvelles Frontières (Hébergement en Europe)

Samedi 5 avril

10h00 Inter Voyage (Autriche, France et République Tchèque)

10h50 Tours Mont-Royal (Venezuela)

11h40 Vacances Air Transat (Europe)

12h30 Américanada (Ouest Canadien)

13h20 Shangrila Tours (Afrique du Sud)

Samedi 5 avril (suite)

14h10 Kilomètre Voyages (Ouest Américain)

15h00 Tours Chanteclerc (Circuits Europe)

15h50 Exotik Tours (Grèce)

Dimanche 6 avril

12h30 Office du tourisme de la Jamaïque

13h30 Voyages Optimum (Croisières en Alaska)

14h30 Sultana Tours (Tunisie et Kenya)

15h30 Révateurs (Turquie)

Une collaboration: **LE SOLEIL**

Les motards se font la guerre en prison

MONTRÉAL (PC) — La guerre que se livrent les gangs de motards prend une nouvelle tournure. Dans un reportage diffusé hier, Télévision Quatre-Saisons (TQS) affirme que les Hell's Angels et les Rock Machine s'attaquent à coups de bombes artisanales à l'intérieur du centre de détention de Rivière-des-Prairies, à Montréal.

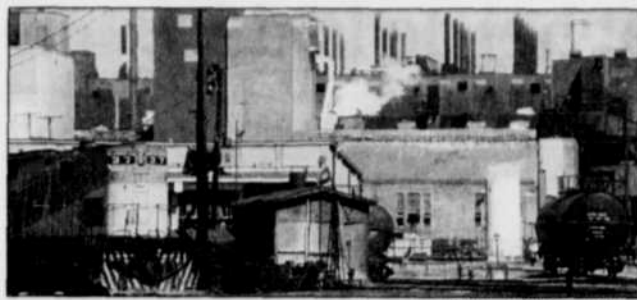
Trois engins auraient explosé dans la cour de la prison au cours des deux dernières semaines

et un quatrième aurait été retrouvé intact lors d'une fouille dans une cellule, rapporte TQS.

Ils s'attaquent à coup de bombes artisanales

Personne n'a été blessé, mais des experts consultés par le réseau de télévision affirment que le type de bombe utilisé aurait pu atteindre des gens situés dans un rayon de cinq mètres.

Les agents correctionnels sont inquiets. Les gardiens ont saisi plusieurs armes de fabrication artisanale dernièrement dans les cellules.



LE SOLEIL, CLEMENT THIBEAULT

Incendie à l'Alcan de Jonquière

Un incendie a forcé hier la compagnie Alcan à interrompre la production à son usine de laminage de Jonquière, au Saguenay. Le feu a détruit une cheminée servant à l'évacuation des vapeurs d'eau et d'huiles émanant des deux laminoirs de l'usine. Les dégâts, évalués à 100 000\$, forcent l'usine à interrompre sa production pendant deux jours. Le feu aurait été causé par des travaux de soudures. L'évacuation des 80 employés s'est faite sans problème et personne n'a été blessé. (PC)

Drummondville tremble

Un léger tremblement de terre a été ressenti à 23h44 mercredi soir, dans la région de Drummondville. La secousse, d'une magnitude de 3,5 degrés sur l'échelle de Richter, a fait croire à plusieurs qu'il s'agissait d'un avion passant à basse altitude. L'épicentre a été localisé à 13 kilomètres au nord-est de Drummondville. (PC)

CRASH AU PARLEMENT D'OTTAWA Lamoureux non responsable

Roger Lamoureux, ce Québécois qui a gravi les marches du Parlement fédéral au volant de sa jeep en février, a été jugé non criminellement responsable à la suite du témoignage d'un psychiatre, hier à Ottawa. Le Dr David Greenberg a déclaré en cour provinciale que son patient souffrait de délire paranoïde, qu'il croyait à l'existence d'un complot par lequel des partisans de la suprématie de la race blanche recrutaient des gens, dont lui-même et plusieurs députés, pour torturer et tuer des non-Blancs. Le juge Bruce MacPhee a renvoyé M. Lamoureux à l'hôpital psychiatrique. M. Lamoureux, qui est âgé de 35 ans et originaire d'Aylmer, avait été accusé de conduite dangereuse et de méfait. Il revient maintenant à un conseil de révision en santé mentale de décider du sort de M. Lamoureux. (PC)



Roger Lamoureux

Des fraises contaminées par l'hépatite A au Canada

Des fraises potentiellement contaminées par le virus de l'hépatite A auraient été expédiées au Canada depuis les États-Unis, déjà frappés par une épidémie isolée, a reconnu hier un responsable de l'agence canadienne d'inspection des aliments. Les fruits congelés ont été envoyés dans des contenants de formats industriels au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique à partir de juin 1996 et auraient été incorporés dans la cuisson d'une grande quantité d'aliments, a indiqué Rob Lazariuk, porte-parole de l'agence supervisée par les ministères fédéraux de l'Agriculture et de la Santé. Au Canada, les fruits congelés n'auraient pas été vendus dans les supermarchés et les fraises fraîches ne sont aucunement en cause, a-t-il ajouté. La cuisson aurait tué tout virus dans les fraises. «Nous faisons une enquête pour déterminer les actions à prendre.» L'hépatite A est rarement mortelle. (PC)

INCENDIE AU BUREAU DE JOHNSON Deux étudiants arrêtés

Une enquête amorcée sur l'incendie qui a lourdement endommagé le bureau du chef de l'opposition, Daniel Johnson, à Vaudreuil, le soir du référendum de 1995, a finalement conduit à l'arrestation des présumés incendiaires, deux étudiants de 16 et 18 ans. Appréhendés au terme d'une enquête policière qui a duré 17 mois, les deux jeunes gens ont brièvement comparu hier matin devant le juge Jean-Pierre Saint-Onge, du Tribunal de la jeunesse, au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield. Tous deux sont accusés d'avoir délibérément mis le feu au local du chef du camp du NON, situé rue Félix-Leclerc. L'incendie a été allumé par un cocktail Molotov. Leur enquête préliminaire a été fixée au 22 mai. (PC)

MONTRÉAL

Ambulances dangereuses

Le système électrique et la suspension de trois-quarts des ambulances de la région de Montréal seraient défectueux, mettant en danger la vie des patients et des ambulanciers, a dénoncé hier le syndicat représentant les techniciens ambulanciers d'urgence Santé. Selon le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ), affilié à la CSN, le dernier problème en lice provient d'une pièce électronique qui déclenche à tout moment le frein d'urgence de ces ambulances, des véhicules d'urgence automatiques de la série Top Kick de General Motors. Cette défectuosité, dont GM n'a pas réussi à identifier la nature, retarde le départ des véhicules d'urgence et provoque des arrêts brusques sur la route. Réunis en assemblée générale spéciale hier matin, les ambulanciers ont adopté des moyens de pression pour amener Urgence Santé à apporter tous les correctifs nécessaires jusqu'à ce que le constructeur automobile GM ait trouvé une solution. (PC)

GUAY-GENEST 1987 GGB BERNIER INC.




SERVICES CONSEILS EN HÉBERGEMENT PRIVÉ POUR LES AÎNÉS

10e Anniversaire!

Suzanne Guay Psychologue
Natalie Coulombe Travailleuse sociale

La firme Guay-Genest, Bernier offre, depuis 10 ans, des services de qualité pour guider adéquatement les aînés, vers un lieu d'hébergement privé. Grâce à son professionnalisme et à son engagement, elle a acquis, au fil des ans, une solide réputation.

Toujours soucieuse des grands débats en gérontologie, Suzanne Guay, présidente de la firme, ne cesse de s'impliquer comme membre de plusieurs comités sur la scène régionale et provinciale dans le but d'optimiser la qualité des services destinés aux aînés.

De plus, en 1988 naissait notre filiale Le Groupe CG, consultant en gérontologie et en développement de projets de résidences privées pour les aînés, dans le but de promouvoir le respect des normes établies pour ces résidences et la qualité des services qui y sont offerts. Plusieurs réalisations, concrétisées avec succès, témoignent de notre expertise et de notre savoir-faire.

Sincères remerciements à toutes les personnes âgées, à leur famille, aux collaborateurs des résidences privées et du réseau public de la santé, pour la confiance manifestée au cours de ces dix années!

GUAY-GENEST, BERNIER INC. ☎ 529-2900
LE GROUPE CG INC. ☎ 529-3937
509, Grande Allée Est, Bureau 100
Québec (Québec) G1R 2J5

Aujourd'hui dès 14 h 00 au Centre des congrès de Québec

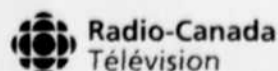
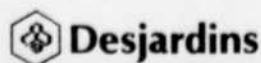


Québec en fleurs 97

Ouverture du Casino des Florales

27 tables de jeux dont le Black Jack, la Roulette, le Baccara et la Roue de fortune, ainsi qu'une profusion de couleurs et de parfums. Passionnés et novices pourront s'en donner à cœur joie du 2 au 12 avril de 14 h 00 à 3 h 00 a.m. et le 13 avril de 14 h 00 à minuit. Mises entre 1 \$ et 500 \$.

Avec la collaboration de :



Entrée gratuite au Casino

Prenez l'autobus pour aller aux Florales!
Pour plus de détails : 627-2511

PRIX D'ENTRÉE AUX FLORALES INTERNATIONALES DE QUÉBEC

Admission générale (13 à 64 ans)	12,50 \$
Aînés (65 ans et plus)	11,00 \$
Jeunes (6 à 12 ans)	3,00 \$
Enfants (5 ans et moins)	gratuit
Passeport (en tout temps)	25,00 \$
Groupe (25 pers. et plus)	11,25 \$

Pour les commandes téléphoniques, composez le (418) 643-8131 ou 1 800 900-7469.
Pour les réservations de groupes (25 personnes et plus) composez le (418) 659-2737 poste 223.



LOI 104

Les employés d'université disent non

Ils veulent rencontrer la ministre et user de moyens de pression

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Mécontent d'être visé par la loi 104 et la réduction de 6% du coût de main-d'oeuvre qu'elle impose, le personnel des universités réclame une rencontre avec la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) veut discuter deux fois plutôt qu'une avec la ministre. Il souhaite rencontrer Mme Marois à titre de représentant des 7000 employés de soutien des universités, mais aussi à titre de membre de la Table des partenaires du milieu universitaire.

Cette table regroupe les professeurs, les chargés de cours et le personnel de soutien de toute allégeance

syndicale, de même que la Fédération étudiante universitaire du Québec. Selon Lorraine Saumure, présidente du Conseil provincial du soutien universitaire, la Table des partenaires veut dépasser le cadre de la loi 104 et aborder la question du financement des universités.

Plus de 20 000 salariés du réseau universitaire sont touchés par la loi 104. Le SCFP-FTQ veut rappeler à la ministre Marois que le gouvernement

n'est pas l'employeur des salariés des universités et qu'il ne peut donc imposer une réduction de 6% de leurs conditions de travail.

«Lorsqu'il a fallu négocier l'équité salariale, la ministre Marois soutenait que le gouvernement n'était pas l'employeur du personnel des universités. Quelques années plus tard, le discours change», déplore Mme Saumure.

En plus de solliciter une rencontre avec la ministre, le SCFP prévoit recourir à des moyens de pression pour soustraire ses membres de la loi 104. La tenue de manifestations est envisagée pour la prochaine semaine, de même que des votes de grève. Avant l'adoption



Pauline Marois

de la loi 104, certains syndicats du SCFP-FTQ avaient obtenu des mandats de grève de deux jours et même de grève générale illimitée. Il faudrait que ces mandats soient validés.

Le SCFP-FTQ regroupe le personnel de soutien de l'université Laval, de la Télé-Université, de l'Université de Montréal, et de l'Université du Québec à Montréal, à Chicoutimi et à Rimouski.

Mme Saumure rappelle que l'université Laval a supprimé 400 postes et que la masse salariale de l'Université du Québec a fondu de 10 millions \$.

Interdit aux jeunes... Ontariens

Le proprio du bar ne veut pas de grabuge

GATINEAU (PC) — Le propriétaire d'un nouveau bar de Gatineau, dans l'Outaouais, croit avoir trouvé la solution pour éviter d'avoir des problèmes avec de jeunes clients de l'Ontario: il leur refuse carrément l'accès à sa discothèque.

Bruce Conway, du club L'Aquadôme, a décidé d'interdire son bar aux jeunes Ontariens, sous prétexte qu'ils sont la cause de grabuge et de problèmes dont il ne veut pas. «J'ai le droit d'accepter ou de refuser qui je veux dans mon bar. Je n'ai pas envie de me retrouver avec le même genre de troubles que sur la promenade du Portage (à Hull)», clame-t-il haut et fort.

En fait, M. Conway s'y prend un peu plus subtilement pour trier la clientèle québécoise et celle qui provient de l'Ontario. Ses portiers n'acceptent que deux cartes d'identité pour vérifier l'âge des clients qui veulent entrer dans le bar: la carte d'assurance-maladie du Québec et le permis de conduire du Québec. Rien d'autre. Le propriétaire soutient que depuis qu'il a instauré cette réglementation, il y a beaucoup moins de grabuge et de bagarres à l'intérieur de sa discothèque.

Mais cette politique d'exclusion des Ontariens suscite énormément de controverse. Le week-end dernier, un groupe de jeunes étudiants du Québec et de l'Ontario ont eu maille à partir avec les portiers du bar, parce que deux d'entre eux se sont vus refuser l'entrée, malgré leurs 19 ans. Même les jeunes Québécois dans le groupe se sont offusqués de cet affront.

Une agente de la Commission des droits de la personne a indiqué qu'il y avait, selon elle, matière à porter plainte. «Cela m'apparaît comme un cas de discrimination basée sur le lieu de résidence et ça contrevient, à mon sens, à l'article 10 de la Charte québécoise des droits de la personne», a-t-elle signalé.

Étudiants frustrés

Le ministère de l'Éducation refuse de financer leur projet de parrainage scolaire

■ MONTRÉAL (PC) — La Fédération étudiante universitaire ne comprend pas le refus du ministère de l'Éducation de financer le démarrage d'un projet permettant à des étudiants d'université d'aider des jeunes du primaire ou du secondaire qui ont des difficultés scolaires.

Le projet qui, idéalement, serait étendu à la grandeur du Québec, s'appelle Centre d'aide à la réussite scolaire, ou CARS. Il compte trois volets, touchant l'aide individualisée pour les travaux scolaires; les activités parascolaires comme le théâtre ou les sports; et même le jumelage entre un étudiant de

l'université et un jeune du primaire ou du secondaire en difficulté.

L'étudiant universitaire qui aide un jeune le ferait bénévolement, mais il se verrait accorder des crédits par son université. Le jeune du primaire ou du secondaire qui songe à décrocher ou qui accumule les échecs scolaires ou qui éprouve simplement des difficultés aurait un modèle sous les yeux, accroissant ainsi sa motivation.

Des représentants de la Fédération étudiante universitaire ont figolé ce projet depuis des mois, recevant encouragement sur encouragement, félicitations sur félicitations, de la part de 15 directions d'écoles, des Univer-

sités Laval et de Montréal, de la Fédération des commissions scolaires (...) et même du ministère, qui trouve l'idée louable. Mais voilà, les fonds de démarrage ne viennent pas.

La FEUQ rencontrait la presse hier, à Montréal, pour expliquer ses démarches et dénoncer l'inaction du ministère de l'Éducation. Le regroupement étudiant ne demande que 29 000 \$ de subvention, et 11 000 \$ de prêt du gouvernement. Il

pense que le projet pourrait s'autofinancer à compter de la seconde année. Le ministère répond que la somme de 30 millions \$ prévue pour les projets de réussite scolaire est allouée aux commissions scolaires du Québec

et qu'il appartient donc à ces dernières de décider de financer ou non le projet, rapporte la présidente de la FEUQ, Jézabelle Palluy.

Les fonds de 40 000 \$ sollicités du gouvernement serviraient précisément à faire parvenir la documentation pertinente aux commissions scolaires et à faire de la publicité.

Le porte-parole étudiant Daniel Marquis croit que le ministère jouit d'une certaine marge de manoeuvre et qu'il pourrait, s'il le voulait vraiment, financer un projet de réussite scolaire à la grandeur du Québec. M. Marquis se demande «c'est quoi les vraies raisons» qui font que le projet CARS n'obtient pas un si maigre financement pour l'ensemble du Québec, alors que tous applaudissent à l'idée.

La FEUQ réclame 40 000 \$ pour partir son «bébé»

Les 4, 5 et 6 avril au Centre récréatif des Galeries de la Capitale

VENEZ VOUS ÉCLABOUSSER AU SALON NAUTIQUE ET PLEIN AIR DE QUÉBEC!

Amateurs de sports nautiques et de plein air, accourez au Salon nautique et Plein air de Québec, le vendredi 4 avril, le samedi 5 avril et le dimanche 6 avril, au Centre récréatif des Galeries de la Capitale. Plus de 70 exposants et représentants d'événements touristiques et nautiques vous y attendent pour vous «éclabousser» des toutes dernières nouveautés dans le monde du nautisme et du plein air.

Un salon excitant, à bâbord comme à tribord

L'événement, présenté en collaboration avec Bell Mobilité, Créations québécoises Océane et FutureShop, vous permettra de contempler, par exemple, les derniers modèles de motomarines, planches à voile, canots, kayaks et autres types d'embarcations motorisées ou non.

L'Association canadienne d'hydrographie, l'Institut maritime du Québec, Transport Canada, le Parc marin Saguenay-St-Laurent, les Escadrilles canadiennes de plaisance, la Société canadienne de sauvetage, la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, la Garde côtière du Canada et l'École navale, pour ne nommer que quelques-uns des participants, ont également confirmé leur présence.

Sous-marin à propulsion humaine en démonstration

Les étudiants de l'École de technologie supérieure vous en mettront plein la vue avec Omer, leur sous-marin à propulsion humaine, dont ils feront une étonnante démonstration.

Par ailleurs, tout au long du Salon, les mordus du nautisme ou de

sont de midi à 21 h, le vendredi 4 avril; de 10 h à 17 h le samedi 5 avril; et de 10 h à 17 h le diman-

che 6 avril. Pour information: Richard Harvey, GEXCO (418) 651-4290. **Entrée gratuite.**

Ne manquez pas le bateau!

SALON



NAUTIQUE ET PLEIN-AIR

DE QUÉBEC

4 • 5 • 6 avril 1997

À ne pas manquer
Vente d'équipements et de bateaux d'expérience

LES GALERIES DE LA CAPITALE
- MODE ET MERVEILLES -

Heures d'ouverture:

Vendredi 12h à 21h
Samedi 10h à 17h
Dimanche 10h à 17h

FUTURE SHOP



TVA

LE SOLEIL
Bell Mobilité



De l'information sur la plongée sous-marine, de même que les plus récents développements en matière de sécurité et d'interventions d'urgence seront également mis à la disposition du public.

Entrée gratuite

Plusieurs intervenants touristiques et nautiques du Fjord Saguenay et du Lac-Saint-Jean, de même que des représentants d'événements comme la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean, la Course de motomarines de Chicoutimi, la Course de voiliers sur le Saguenay et plusieurs autres seront au nombre des participants au Salon.

plein air pourront vendre ou acheter des articles et équipements usagés au populaire Voile Bazar annuel organisé par l'Association nautique de la Baie de Beauport.

GEXCO (Conseillers en gestion d'expositions et congrès), qui coordonne le Salon nautique et Plein air de Québec, est le même groupe responsable du succès remporté par le récent Salon national du ski de Québec, qui avait attiré plus de 30 000 visiteurs.

Les heures d'ouverture du Salon nautique et Plein air de Québec



GEXCO
CONSEILLERS EN GESTION D'EXPOSITIONS ET CONGRÈS INC.
651-4290

SEARS

Livraison
professionnelle
et gratuite
dans le
**Centre Sears
Multimarkets™**
et rayon des meubles

SUPER Samedi et dimanche

DE GROS RABAIS ET DE BONS ACHATS DANS TOUT LE MAGASIN!

La réclame Super Samedi et dimanche débute le samedi 5 avril à 8h30 et se termine le dimanche 6 avril 1997, dans la limite des stocks

**PROFITEZ DE CES OFFRES SPÉCIALES
D'OUVERTURE LE SAMEDI
5 AVRIL 1997 DE 8H30 À 10H30**

**ACHETEZ
1 ARTICLE,
LE 2^e EST À
Moitié prix***

VÊTEMENTS À PRIX
COURANTS POUR HOMMES,
FEMMES ET ENFANTS*

*y compris accessoires et chaussures.
Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.
Achetez n'importe quelle combinaison
d'articles indiqués ci-dessus et
le 2^e article est à moitié prix!

*Le deuxième article doit être de valeur égale ou
inférieure; l'inclure en cas de retour.
Sauf les articles actuellement en réclame,
les sous-vêtements Calvin Klein^{MD},
Jockey^{MD}, Joe Boxer^{MD}, Jim et Soft Spots^{MD}

**Rabais
33%**

**TOUTES LES VESTES EN
CUIR POUR HOMMES,
À PRIX COURANT**

Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.
Paletots et blousons,
en couleurs et tailles variées.
Le choix peut varier selon le magasin

39⁹⁹

Rég. Sears 59,99

**TONDEUSE/TAILLE-HAIE
ÉLECTRIQUE CRAFTSMAN^{MD}**

Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.
Rabais 20 \$ sur modèle à moteur 3,25 A,
CA 120 V. Coupe sur 12 po. N° 51565.

**Rabais
40%**

**TOUS LES SOUTIENS-GORGE
ET CULOTTES DE MAINTIEN
VOGUE BRAM^{MD} EN BOÎTE**

Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.
Le choix peut varier selon le magasin.
Articles Vogue Dessous^{MD} exclus

**Moitié
prix**

**JEU DE 7 TOURNEVIS
CRAFTSMAN^{MD}**

Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.
3 tournevis à bout plat,
2 Phillips^{MD} et 2 Robertson^{MD}.
N° 32289. Rég. Sears 23,99. Jeu

11⁹⁹

(Robertson-Whitehouse Limited)

**Moitié
prix**

**TOUS LES PLATS
FRENCH WHITE**

Samedi seulement, de 8h30 à 10h30.

Plats 1,6 à 4 L à couvercle.

Rég. Sears 19,99-44,99. Ch.

9⁹⁹-24⁹⁹

SEARS

Attendez-vous à plus

04104 Copyright 1997, Sears Canada Inc.

LE MONDE

Défense de mâcher du «chewing-gum» à l'église

ROME (AFP) — Sous le pseudonyme de Jean de la Maison, un dominicain italien, Raimondo Sorgia, 67 ans, théologien traducteur de la thèse de doctorat du pape, vient de publier un manuel des bonnes manières à l'église.

Le religieux, qui dirige à Florence la radio catholique Saint-Marc, estime que la quantité « extraordinaire » de fidèles « mal élevés » qui assistent à la messe impose un rappel à l'ordre.

L'utilisation du téléphone portable à l'église, comme il l'a constaté, au moment même de la consécration, est l'une des nouvelles formes d'impolitesses les plus grandes.

Le religieux considère comme particulièrement impoli de la part des femmes de participer à la messe, en lisant éventuellement des textes liturgiques devant l'autel, habillées d'une mini-jupe ou en tous cas d'une façon à attirer l'attention des fidèles: « il est difficile dans ce cas de se consacrer à des pensées élevées et spirituelles, l'instinct sexuel étant toujours aux aguets ».

La liste des mauvaises manières à l'église recensées fournie par le père Sorgia dans son manuel est très longue. Il y a les bavards, ceux qui plongent leur mains dans le bénitier, ceux qui déplacent les bancs, ceux qui font un signe de croix « foudroyant ».

Un passage est consacré aux confessions: « Assez, avec les pénitents qui ne réfléchissent pas avant la confession et considèrent les prêtres comme des arracheurs de dents spirituels! », écrit l'auteur. « J'ai vu deux dames en venir aux mains pour passer la première au confessionnal », ajoute-il.

Il y a aussi ceux qui mâchent du «chewing-gum» ou mangent des sucres en laissant des souvenirs sous les bancs, les talons-aiguilles qui claquent et les chaussures neuves qui craquent.

Enfin, le dominicain conseille aux mams d'avoir des tétines de réserve pour éviter des « a solo » des nouveaunés au cours de la messe.

Sus aux Israéliens!



Ce jeune Palestinien de Bethléem lance une pierre aux soldats israéliens en Cisjordanie. Les incidents se multiplient dans les territoires autonomes alors que se précise l'hypothèse d'un sommet entre le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, aux États-Unis avec le président Clinton. Une vive agitation règne dans les territoires de Cisjordanie et Gaza depuis le lancement, le 18 mars, du chantier d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-est annexée. Tout incident peut mettre le feu aux poudres.

Gadgets électoraux au Royaume-Uni



Les conservateurs britanniques ont loué les services d'un acteur dont la seule tâche durant la campagne électorale sera de suivre, déguisé en poulet, à gauche, le chef travailliste Tony Blair. Ils accusent ainsi le chef travailliste d'être responsable de l'impossibilité, jusqu'ici, d'organiser un débat télévisé avec son rival, le premier ministre Major. Le « poulet », à droite, embauché par un journal de gauche, veut ridiculiser la style de campagne mené par les conservateurs qui fait penser à un poulet décapité. Les deux fausses volailles se sont rencontrées « par hasard » devant le QG tori à Londres.

Les Brésiliens s'élèvent contre la violence policière

RIO DE JANEIRO, (AFP) — Le film vidéo qui fait honte au Brésil en montrant à la télévision la sauvagerie de la police militaire de Sao Paulo a encouragé la population à dénoncer les abus des policiers tortionnaires.

Au cours des deux derniers jours, les accusations d'abus commis par des policiers militaires ou civils ont quadruplé, passant de 25 à 100, selon des statistiques officielles tandis que les grands quotidiens du pays multiplient leurs éditoriaux pour exiger des actions du gouvernement.

L'éditorial de l'influent quotidien de Rio, *Jornal do Brasil* donnait le ton hier. « Le président de la République considère l'épisode comme « inacceptable » et a fait part de son « indignation » mais n'a pas traduit son sentiment en initiatives », déplore le journal.

Mercredi, deux victimes des exactions montrées par le film ont accepté de témoigner à visage découvert, bra-

vant d'éventuelles représailles, devant la Commission Parlementaire (CPI) de l'Assemblée Législative pauliste qui a ouvert une enquête sur le crime organisé à Sao Paulo.

Un automobiliste avait été tué lors de cet épisode filmé par un cinéaste amateur et qui s'était déroulé début mars à Diadema, dans la grande banlieue de Sao Paulo.

Plus de 2000 personnes ont insulté aux cris « d'assassins! », « lâchez-les pour qu'on les lynche! », les dix policiers arrêtés dans cette affaire lorsqu'ils sont arrivés à l'Assemblée législative de la ville de Diadema pour être interrogés par les parlementaires.

Les manifestants ont même tenté de renverser le fourgon dans lequel repartaient les policiers à destination de la prison Ramao Gomes après leur interrogatoire.

Le commandant de leur bataillon, Pedro Pereira Matheus, 51 ans, a ap-

pris quant à lui par téléphone qu'il était limogé, cinq minutes avant de témoigner devant la CPI.

Les habitants de la favela « Naval » où s'est déroulé le drame ont dénoncé au cours des deux derniers jours douze autres policiers du 24e bataillon de Diadema, et une enquête a été ouverte contre ces derniers.

Selon le *Jornal do Brasil*, la violence policière au Brésil s'explique par le fait que pendant des années, la police a contribué à la pratique de la torture « dans les caves de la dictature militaire ».

« Les racines de la police sont hors-la-loi, pour des raisons de culture, de bas salaire, et d'intérêts corporatistes », relève le journal. Sous le régime militaire (1964-1985), « les policiers militaires ont été... encouragés à employer les mêmes méthodes que celles qu'ils utilisaient contre la subversion », affirme le quotidien.

HÉPATITE-A

Panique aux É.-U.

■ LOS ANGELES (d'après AP) — Début de panique dans six Etats américains: des milliers d'écoliers ont consommé des fraises potentiellement infectées par le virus de l'hépatite-A. Des parents affolés se précipitent chez le médecin pour faire vacciner leurs enfants, les autorités sanitaires se mobilisent et les producteurs californiens font état d'un effondrement des commandes de fraises.

Les médecins ont établi que des fraises contaminées ont infecté au moins 150 écoliers dans le Michigan. D'autres cas pourraient se déclarer dans les jours à venir: des écoles d'Arizona, de Californie, de Géorgie, d'Iowa et du Tennessee ont en effet reçu les mêmes lots de fruits que ceux à l'origine du début d'épidémie au Michigan.

Contrairement à d'autres formes d'hépatites plus dangereuses, l'hépatite-A est une maladie sans gravité, qui touche le foie et dont le virus est présent dans les aliments crus. Les personnes exposées sont traitées par des injections de gamma globuline.

Les fruits suspects ont, pour la plupart, été consommés dans des cantines scolaires. Dans la seule région de Los Angeles, plus de 9000 élèves et enseignants de 18 écoles en auraient ingéré. De nombreux parents ont envoyé leurs enfants chez le médecin pour les faire vacciner et les autorités sanitaires de Los Angeles ont annoncé la mise sur pied de campagnes de vaccination dans les écoles concernées. Des mesures identiques ont été prises en Géorgie, en Arizona et dans le Michigan.

PEUR DE LA MORT

Au collège Virgil de Los Angeles où quelque 385 coupes de fruits suspects ont été servies à la cantine la semaine dernière, les élèves vivent dans l'inquiétude. « J'ai un peu peur », dit Maria Flores, une écolière de 12 ans. « Je crains, si je mange à la cantine, de mourir le lendemain ».

Les fraises suspectes ont été cultivées au Mexique, puis congelées et emballées par l'entreprise américaine Andrew and Williamson Sales de San Diego, une filiale de la société Epitope. Cette entreprise a été mise en cause pour avoir fait passer ces fraises mexicaines pour des fruits cultivés aux É.-U., et l'un de ses hauts responsables a dû démissionner.

Une maladie peu grave, mais qui se répand facilement

Selon le vice-président d'Epitope, Matthew Kramer, le département de l'agriculture en aurait acheté 800 tonnes dans le cadre d'un programme d'approvisionnement des cantines scolaires.

Mais les risques d'épidémie ne se limitent pas seulement aux écoles. Quelque 400 tonnes de fraises sus-

pectes ont en effet été livrées à des grossistes pour être commercialisées aux É.-U. Dans le Michigan par exemple, les autorités sanitaires veulent retrouver plus de 1400 personnes qui auraient pu consommer des gâteaux aux fraises contaminées lors d'une manifestation sportive en mars.

Tous les États concernés ont reçu la consigne de « suspendre » la consommation des fruits suspects. Epitope a indiqué qu'elle allait rappeler tous les lots douteux mis sur le marché et a assuré les autorités fédérales de sa totale coopération dans la recherche des produits incriminés.

INQUIÉTUDE NATIONALE

Toutefois, cette affaire provoque une vive inquiétude dans le pays. Des associations de consommateurs ont ainsi écrit hier au président Bill Clinton pour exiger la création d'une agence fédérale de sécurité alimentaire.

Les commandes de fraises se sont en outre effondrées dans les États touchés. John Cottle, un producteur californien, qui exploite 40 hectares à Watsonville dans le centre de l'État, estime ainsi avoir perdu quelque 12 700 \$. Les supermarchés craignent une baisse des ventes en raison de l'alerte à l'hépatite-A, explique-t-il.

Là-dessus, s'est greffée une polémique sur l'origine de la contamination des fraises d'Andrew and Williamson. Les autorités mexicaines ont en effet démenti des affirmations américaines selon lesquelles les fruits auraient été contaminés lors de leur culture dans la région mexicaine orientale de la Basse Californie.

EN BREF

ISRAËL

Amendes multipliées par 100

Israël a durci les amendes antipollution à un niveau sans précédent: jeter un papier de bonbon ou un mégot de cigarette dans la rue est désormais passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 \$, a-t-on appris officiellement hier. Le parlement, qui a voté cette semaine une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, a ajouté deux zéros à l'amende maximale pour le délit de pollution, qui passe ainsi de 3000 \$ à 300 000 \$. Elle peut être assortie d'un emprisonnement de trois ans. Le ministre de l'Environnement Rafaël Eytan a rejeté les critiques, affirmant que la loi ne faisait que mettre en oeuvre le principe du « pollueur-payeur » en vigueur dans les grands pays développés. Coller une affiche sans autorisation peut désormais coûter plus de 20 000 \$ et jeter des matériaux de construction 40 000 \$. (AFP)

JAPON

Mordu au pénis

Un sous-officier de la marine américaine accusé par une Japonaise de l'avoir violée sur la base de Yokosaka affirme qu'il a seulement battu après avoir été mordu au pénis, ont indiqué hier des responsables de l'US Navy. L'incident survenu mercredi résulte d'une querelle entre les deux jeunes gens, qui se fréquentaient depuis plusieurs mois, et qui s'est envenimée, en rai-

son notamment d'une soirée particulièrement arrosée, ont estimé les enquêteurs. Les responsables de la marine se sont montrés soucieux d'écartier toute comparaison avec une affaire de viol survenue en 1995 sur l'île d'Okinawa, insistant que l'affaire de Yokosaka n'était pas un viol mais une dispute conjugale. Les autorités militaires américaines au Japon ont placé le militaire en garde à vue. Son identité n'a pas été rendue publique et ne sera qu'en cas d'inculpation. Toutefois, selon les examens médicaux et les propres déclarations de la jeune femme, il n'y a eu aucun acte de pénétration, a affirmé ce responsable. Le sous-officier américain « porte des marques de morsure », a-t-il précisé. (AFP)

NEW YORK

Naissance de sextuplés

Des sextuplés sont nés dans un hôpital new-yorkais, la semaine dernière, a révélé hier un porte-parole de cette institution. Quatre filles et deux garçons ont vu le jour au University Hospital de Stony Brook, dans l'État de New York, qui, à la demande de la famille et de ses avocats se refuse à fournir tout autre détail, affirme le journal *Daily News*. Les bébés pèsent environ un kilo chacun et sont nés par césarienne. On ne possède pas de détails sur leur état de santé. Les parents viennent de la banlieue new-yorkaise de Queens et sont enregistrés à l'hôpital sous un nom d'emprunt et on ignore si la mère a consommé des drogues fertilisantes. (Reuter)

Les Gratte-argent: passez à la caisse

Profitez de rabais partout en magasin sur la plupart des articles à prix courant, à prix réduit et en liquidation

Grattez à la caisse et obtenez jusqu'à **1000\$** de rabais sur tout achat de **25\$** ou plus.*



C'est peut-être votre jour de chance !

- Obtenez votre chèque Gratte-argent en magasin.
- Chaque chèque vous assure d'au moins 5 \$ de rabais.
- Sur tout achat de 25 \$ ou plus (avant taxes).



Seulement
3 jours !

Du vendredi 4 avril au
dimanche 6 avril 1997



*Nul si gratté ailleurs qu'en présence d'un membre de notre personnel de vente. Certaines conditions s'appliquent. Les rabais des chèques Gratte-argent ne s'appliquent pas aux: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, collections designer pour hommes et femmes, toute la marchandise Jockey et Calvin Klein, accessoires mode Liz Claiborne, Guess et Mont Blanc, chaussures Easy Spirit, bracelets de montre, montres Gucci, bijoux Dior, bijoux fins à prix de vente, chaussures Prospector, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, livres en liquidation, ordinateurs, téléviseurs GAOO Panasonic, achat de chèques-cadeaux Eaton, versements sur la carte Eaton, bons de remise avec la carte Eaton, Voyages Thomas Cook, Services financiers Imperial, tous les services en magasin, les concessions et restaurants. Les chèques Gratte-argent sont sans valeur de rachat et ne peuvent être utilisés conjointement avec d'autres coupons et offres de paiement différé, par versements ou Pas de TPS, ils ne sont valables que sur les achats de 25\$ ou plus avant taxes. Tous les détails en magasin.